UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

Tous Unis dans l'Action

BURUNDI

AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST-2015

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS NATIONALES AU BURUNDI

Système des Nations Unies au Burundi et Gouvernement du Burundi 2013

Le Système des Nations Unies au Burundi accompagne les efforts nationaux depuis une quarantaine d'années, pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des programmes de développement durable.

Ce rapport est le fruit d'une étroite collaboration entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi.
Crédits photos : ©PNUD/Aude.Rossignol
©PNUD/Aaron.Nsavyimana

Mise en page et Impression par Phoenix Design Aid A/S, Danemark
ISO 14001/ISO 9000 certifié.

Les opinions et recommandations exprimées dans ce rapport ne sont pas nécessairement représentatives de celles des Nations Unies.

Copyright ©2012
Système des Nations Unies au Burundi
Compound du BNUB
Chaussée d'Uvira
Boîte Postale 1490, Bujumbura, Burundi
Site web: www.bi.one.un.org
www.bi.undp.org

Ministère des Finances et de la Planification
du Développement Economique
Avenue de l'Indépendance no.1
Boîte Postale 224, Bujumbura, Burundi

Tous droits réservés. Le contenu de ce rapport peut être reproduit à des fins non commerciales avec l'attribution aux titulaires du droit d'auteur.

AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST-2015

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS NATIONALES AU BURUNDI

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES **4**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF **7**

I. INTRODUCTION **9**

1.1 Contexte 9

1.2 Objectifs 9

1.3 Méthodologie 10

II. REVUE DOCUMENTAIRE **12**

2.1 Gouvernance, inégalités, conflits et fragilité 12

2.2 Croissance économique et emploi 15

2.3 Énergie, eau et durabilité de l'environnement 19

2.4 Accès aux services sociaux de base 22

2.5 Dynamiques de la population et sécurité alimentaire 24

III. SYNTHESE DES CONSULTATIONS **27**

3.1 Gouvernance, inégalités, conflits et fragilités 27

3.2 Croissance économique et emploi 33

3.3 Énergie, eau et durabilité de l'environnement 38

3.4 Accès aux services sociaux de base 42

3.5 Dynamiques de la population et sécurité alimentaire 47

IV. RECOMMANDATIONS ET AXES PRIORITAIRES **51**

V. BIBLIOGRAPHIE **52**

VI. ANNEXE **53**

SIGLES ET ACRONYMES

ABP	: Agence burundaise de presse
AGR	: Activités génératrices de revenus
APRODH	: Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues
BAD	: Banque africaine de développement
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
CAFOB	: Collectif des associations et ONG féminines du Burundi
CAM	: Carte d'assistance maladie
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CDS	: Corps de défense et de sécurité
CDS	: Centre de santé
CEA	: Communauté est-africaine
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CEPGL	: Communauté économique des Pays des Grands Lacs
CH4	: Méthane
CHE	: Centrale hydro-électrique
CNIDH	: Commission nationale indépendante des droits de l'homme
CNTB	: Commission nationale terres et autres biens
CNVR	: Commission nationale vérité réconciliation
CONFEMEN	: Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage
CO_2	: Dioxyde de carbone
CP7	: 7ème Conférence des parties prenantes à la CCNUCC
CSLP	: Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DCNCC	: Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
DGHER	: Direction générale de l'hydraulique et énergies rurales
DH	: Droits de l'homme
DSS	: Développement du secteur de sécurité
ECO2	: Émissions équivalentes de dioxyde de carbone
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EGL	: Energie des Grands Lacs
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBP	: Financement basé sur la performance
FBu	: Franc burundais
FDP	: Forum de dialogue permanent des partis politiques
FORSC	: Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi
GES	: Gaz à effet de serre
Gg	: Gigagramme

GIEC	: Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
IDEC	: Institut de développement économique du Burundi
IEC/CCC	: Information – Éducation – Communication/Communication pour le changement de comportement
IGEBU	: Institut géographique du Burundi
INECN	: Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature
ISABU	: Institut des sciences agronomiques du Burundi
KABU 16	: Centrale sur la rivière Kaburantwa, à 16 Km à partir de la confluence avec la Ruzizi
KW	: Kilowatt,
KWh	: Kilowattheures
MCG	: Modèles de circulation des Gaz à effet de serre
MEM	: Ministère de l'énergie et des mines
MINATTE	: Ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'environnement
MINEEATU	: Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
MW	: Mégawatt
MWh	: Mégawatt-heure
N_2O	: Dioxyde d'azote
OAG	: Observatoire de l'action gouvernementale
OLUCOME	: Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques au Burundi
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la Santé
ONATOUR	: Office national de la tourbe
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la société civile
PANA	: Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PASEC	: Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PEP	: Profil environnemental du pays
PF	: Planification familiale
PIB	: Produit intérieur brut
PMA	: Pays les moins avancés
PNE	: Politique nationale de l'emploi
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PTFs	: Partenaires techniques et financiers
RDC	: République démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SAN	: Stratégie agricole nationale
SINELAC	: Société internationale d'électricité des Pays des Grands Lacs
SNE	: Stratégie nationale de l'électricité
SNEau	: Stratégie nationale de l'eau

SNEB	: Stratégie nationale pour l'environnement au Burundi
SNPAB	: Stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité
SNR	: Service national de renseignement
TBS	: Taux brut de scolarisation
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
TNS	: Taux net de scolarisation
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la population
VAT	: Vaccin antitétanique
VBG	: Violences basées sur le genre
VIH/SIDA	: Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre des réflexions pour définir l'Agenda pour le développement post-2015, le Burundi, en collaboration avec le PNUD, a organisé des ateliers de consultations nationales inclusives en vue de définir les aspirations du pays pour l'agenda global de développement après 2015.

Au regard de son Histoire jalonné pendant plus d'une décennie de régimes autoritaires issus des putschs militaires et de conflits armés, le Burundi peine à établir une gouvernance solide dans différents secteurs et à réduire de façon significative la pauvreté qui continue à frapper la grande majorité de sa population. C'est ainsi que dans les perspectives de développement post-2015, les burundais souhaitent la consolidation de la démocratie, l'amélioration de la bonne gouvernance et le renforcement des institutions publiques dans le but d'accélérer la croissance et l'obtention des résultats en matière de développement.. Pour cela, le Gouvernement, ave l'appui des parties prenantes, ne doit ménager aucun effort pour organiser des élections libres et transparentes où perdants et gagnants pourront s'incliner devant le verdict des urnes. De même, l'administration publique doit être réformée pour être plus performante en mettant en avant la transparence, la gestion axée sur les résultats et la redevabilité. Cela passe par une gestion saine de la chose publique, la consolidation de l'État de droit et le développement inclusif basé sur l'égalité des genres.

Le Burundi accuse encore des insuffisances en termes de niveau et de distribution de la croissance de son PIB, ce qui a comme conséquences la raréfaction ou rareté des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes et la persistance de niveaux élevés d'inégalités dans plusieurs dimensions.

Le constat dégagé par les consultations nationales est que les défis pour une croissance économique créatrice d'emplois restent nombreux. Il s'agit notamment de la modernisation de l'agriculture, la création d'un environnement pour le développement du secteur privé et tout particulièrement la facilitation de l'accès aux financements et le développement des infrastructures d'appui à la production.

En matière de la préservation de l'environnement, le pays doit multiplier ses efforts pour faire face aux multiples défis tels que la

L'utilisation de presses à briques dans les projets de reconstruction pour préserver l'environnement et créer de l'emploi.

dégradation des ressources naturelles accentuées par les phénomènes de changement climatique et la pression démographique.

Le nouvel agenda devra dès lors accorder davantage d'attention à la préservation de l'environnement en prenant des mesures concrètes visant à rationaliser la gestion des ressources en vue d'un développement économique durable.

L'état des lieux du système éducatif burundais montre que ce dernier a connu un accroissement important de la scolarisation tant au niveau du primaire, du secondaire que du supérieur. À tous ces différents niveaux, le système reste peu performant suite notamment à l'insuffisance d'infrastructures et de personnel enseignant.

Quant au secteur de la santé, il enregistre des performances considérables depuis 2005 surtout en ce qui concerne la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et des mères qui accouchent. Néanmoins, l'atteinte de l'OMD 4 n'est pas envisageable endéans 2015.

Dans le domaine de la protection sociale, la grande majorité de la population reste non couverte tandis que l'accès à l'eau potable reste à étendre à certaines régions du pays. A cet effet, les politiques de l'emploi et de la généralisation de la protection sociale devraient être redéfinies pour permettre l'accès de la majorité de la population burundaise à la protection sociale durable. Il en est de même pour l'accès à l'eau potable équitable et à l'assainissement qui doit être renforcé.

Pour ce faire, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers devront collaborer pour encadrer et financer la réalisation des perspectives nécessaires pour l'atteinte des OMD en rapport avec les services sociaux de base.

Les dynamiques de la population et de la sécurité alimentaire figurent parmi les enjeux nationaux jugés essentiels pour le Burundi dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. Dans ces conditions, les principaux défis sont de plusieurs ordres : amenuisement des terres cultivables, disparition progressive du couvert forestier, diminution de la taille moyenne des exploitations, etc. Le morcellement des terres a des conséquences très défavorables sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

Ainsi les pistes de solutions proposées pour l'agenda post 2015 consistent à réduire le taux de fécondité pour infléchir le rythme de croissance de la population, accroître la production vivrière et mettre en place des mécanismes viables de suivi, prévention et gestion des risques de vulnérabilité nutritionnelle.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le développement des nations est un processus continu qui, jusqu'aujourd'hui, laisse place à des débats ouverts sur la qualité de vie souhaitable pour tout le monde. Si la partition du monde en bloc capitaliste, opposé au bloc communiste, s'est quelque peu dissipée, nul ne saurait affirmer que tous les pays tendent vers un régime politique et un statut économique et social uniformisés. Autant un grand courant traverse les pays occidentaux pour défendre de plus en plus les principes d'épanouissement individuel et de développement social, autant l'on observe des contrepoids, que ce soit du côté des défenseurs inconditionnels du capitalisme, que ce soit de la part des conservateurs de la théorie communiste comme en Corée du Nord ou en Chine.

Non plus ne faudrait-il pas négliger le rôle des positionnements religieux qui engendrent parfois des conflits armés très ravageurs. Encore une fois l'histoire est là pour montrer que les guerres saintes ne datent pas des temps modernes. Non seulement les luttes pour influence à l'intérieur mais aussi les croisades d'évangélisation de la période coloniale démontrent suffisamment la place du religieux dans le combat pour la direction du monde et, partant, la définition des valeurs de référence pour l'humain.

C'est ainsi que les responsables réunis au sein de l'Organisation des Nations Unies se sont résolus à concevoir des programmes de réponse aux diverses préoccupations. C'est le cas notamment du programme baptisé « Objectifs du Millénaire pour le développement » qui comprend un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs à réaliser sur la période de 1990 à 2015.

Lesdits objectifs portent sur :

i. Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
ii. Assurer l'éducation primaire pour tous ;
iii. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
iv. Réduire la mortalité infantile ;
v. Améliorer la santé maternelle ;
vi. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
vii. Assurer un environnement durable ;
viii. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les acteurs de différents horizons afin de mieux cibler les priorités post 2015

Dans le cadre de suivi de l'état d'exécution des OMD, les Chefs d'État membres de l'ONU se sont ainsi retrouvés à New York en septembre 2010 et se sont rendu compte que leur rêve avait encore du chemin à faire. Le rapport du PNUD sur le développement humain 2013, reconnaît que les progrès réalisés ces dernières dix années par les pays dits émergents ont sensiblement tenu compte de la politique sociale et des composantes de l'indice du développement humain dans leur ensemble. Néanmoins, le constat est que beaucoup de disparités s'observent encore tant au niveau national qu'au niveau international d'une part, et la frange de populations vivant sous le seuil de pauvreté reste encore trop importante d'autre part.

En réfléchissant sur les causes des retards dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les membres de l'Assemblée Générale réunis à New York ont conclu que la raison principale de non atteinte des OMD tenait en partie au fait que les bénéficiaires de ce programme n'avaient pas été consultés lors de son montage. Telle est la raison à l'origine de ce processus de consultations nationales transparentes, ouvertes et avec la participation de multiples parties prenantes, dans le cadre de la définition de l'Agenda global de développement d'après 2015.

Le Burundi se réjouit d'avoir été retenu sur l'échantillon des cinquante pays dans lesquels les consultations devaient être menées. Dans un premier temps, ce choix traduit l'attention que l'ONU accorde à la recherche du développement au Burundi et dans un second temps, le processus de consultations a permis aux burundais d'être davantage informés sur les enjeux de leur développement et de s'exprimer sur les différentes orientations à prendre dans la conception des solutions projetées. Avec une part de 67% de population estimée vivre en- dessous du seuil de pauvreté, les occasions d'information, de sensibilisation et de formation doivent se multiplier pour faire face aux divers défis de développement.

1.2 Objectifs

Les objectifs des consultations nationales ont été définis de la manière suivante :

« Favoriser un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015 en servant de base analytique et fournissant des contributions et des idées qui :

(a) créent une vision mondiale commune de l'avenir que nous voulons, et formulent des recommandations claires à l'attention des gouvernements, de la société civile et des parties prenantes au sens large ;

(b) amplifient les voix des pauvres et autres groupes marginalisés dans les processus de négociations officielles ;

(c) influencent les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société civile pour l'action au-delà de 2015 ».[1]

En d'autres termes, les consultations nationales s'adressent d'abord aux bénéficiaires de base du programme de développement afin qu'ils expriment leurs besoins prioritaires et qu'ils aient un outil d'évaluation des représentants servant d'intermédiaires dans la mise en œuvre des projets et tout particulièrement dans la gestion des moyens de financement desdits projets.

1.3 Méthodologie

Le PNUD a préalablement mis au point une méthodologie dont les pays appelés à mener des consultations devaient s'inspirer. Dans le cas du Burundi, le PNUD a d'abord travaillé avec le Ministère des finances et de la planification du développement économique qui a délégué la Direction générale de la prévision et de la planification nationale pour mettre en place le Comité de pilotage de l'activité et pour définir les thématiques des consultations, l'échantillon des cibles, les moyens à mettre en œuvre et les termes de référence de recrutement d'un consultant facilitateur de ces consultations.

L'Institut de développement économique du Burundi (IDEC) a ainsi été recruté à travers un processus compétitif et a été chargé de préparer les guides d'animation, de conduire les débats lors des différents ateliers régionaux, de préparer la synthèse des résultats des consultations en vue de la soumettre pour adoption aux représentants des secteurs ministériels et enfin de rédiger un rapport des consultations nationales pour le Burundi.

1.3.1. Guides d'animation

Les thématiques qui ont servi de base pour les consultations nationales sont les suivantes :

i. gouvernance, inégalités, conflit et fragilité ;
ii. croissance économique et emploi ;
iii. énergie, eau et durabilité de l'environnement ;
iv. accès aux services sociaux de base ;
v. dynamiques des populations, sécurité alimentaire.

1 *United Development Group : L'Agenda pour le développement après 2015 ; Un guide pour le dialogue dans les pays, 17 août 2012, One UN Plaza, New York, NY 10017.*

Un spécialiste exposant sur l'état de la croissance et de l'emploi

L'IDEC a dès lors aligné un expert par thème, un modérateur général et deux personnes d'appui, soit une équipe de huit personnes, en vue de préparer les notes conceptuelles de facilitation et d'animer les consultations sur terrain. Les projets de documents élaborés par les experts-facilitateurs ont été discutés avec le Comité de pilotage qui était présidé par la Directrice générale de la prévision et de la planification nationale, et comprenait des représentants du PNUD.

1.3.2. Déroulement des consultations

La Direction générale de la prévision et de la planification nationale, en collaboration avec le Comité de pilotage et le PNUD, avaient d'abord arrêté une liste représentative des parties prenantes à inviter aux ateliers de consultation. Figuraient sur cette liste les représentants des élus locaux, de l'administration provinciale, des services déconcentrés, de la société civile, des confessions religieuses, des jeunes, des handicapés, du secteur privé et des syndicats. Ensuite, pour plus de rationalité, l'on a procédé au regroupement des participants des différentes provinces du pays en trois zones à savoir la zone Sud, la zone Centre-Est et la zone Nord-Ouest. Les ressortissants de la zone Sud se sont rencontrés au Chef-lieu de la province de Makamba et comprenaient les provinces de Makamba, Bururi, Rutana et Mwaro. Les participants de la zone Centre-Est qui se sont réunis à Gitega venaient des provinces de Gitega, Ruyigi, Cankuzo, Karuzi, Bubanza et Bujumbura Rural. La province de Ngozi, quant à elle, a accueilli les représentants des provinces de Ngozi, Muyinga, Kirundo, Kayanza, Muramvya et Cibitoke.

L'animation de chaque groupe a duré deux jours et l'ensemble des consultations nationales a commencé le 13 pour se terminer le 21 mai 2013. Sur le plan protocolaire, l'ouverture des ateliers était présidée par la Directrice générale de la prévision et de la planification nationale qui est en même temps Présidente du Comité de pilotage et représentante du Gouvernement. Après le discours d'ouverture officielle venait la présentation de tous les participants avant de démarrer les consultations proprement dites.

La partie technique des consultations commençait avec l'intervention des experts-facilitateurs de l'IDEC pour présenter le contexte

et les objectifs des ateliers, l'état des lieux sur la réalisation des OMD au Burundi ainsi que la synthèse des notes conceptuelles des thématiques sur lesquelles ont porté les consultations. Chaque présentation était suivie par une séance de questions-réponses. Une bonne partie du temps était réservée aux travaux de groupes sous l'encadrement d'un président et d'un rapporteur. Les facilitateurs de l'IDEC devaient surtout répondre aux questions d'éclaircissement et éventuellement apporter des compléments d'information si nécessaire. Un canevas guide des échanges avait été remis aux différents groupes et comportait sept colonnes à savoir les thématiques sous étude, l'état des lieux, les défis à surmonter, les solutions envisagées, l'horizon de résolution des problèmes, les sources de financement et enfin le responsable du projet ou programme d'activités. A la fin des travaux de groupes, chaque rapporteur procédait à la restitution des résultats des échanges de son groupe et les autres participants donnaient leurs points de vue pour corriger, compléter ou affiner les propositions du groupe qui a exposé la synthèse de ses débats.

1.3.3. Atelier de validation des résultats des consultations

L'atelier de validation des résultats des consultations a eu lieu à Bujumbura du 28 au 29 mai 2013. L'objet de cet atelier était de consulter les représentants des différents secteurs de l'administration centrale en leur soumettant les résultats des consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015 pour appréciation et enrichissement. La mobilisation de participation à cet atelier a été très efficace. Outre les représentants des services sectoriels et des membres du Comité de pilotage qui ont régulièrement suivi les consultations des provinces, l'on a connu une représentation très active du système des Nations Unies en commençant par l'économiste pays du PNUD qui s'est exprimé à travers un discours ad hoc avant le discours d'ouverture officielle qui a été prononcé par l'assistant du Ministre des finances et de la planification du développement économique.

En guise d'introduction aux débats, les facilitateurs de l'IDEC ont résumé les résultats des consultations nationales, thème par thème, en insistant sur les défis relevés et les orientations stratégiques formulées pour apporter des réponses auxdits défis. Une séance de questions-réponses a suivi cette présentation avant que les travaux ne se poursuivent en groupes par secteur.

Ce rapport final intègre aussi bien les contributions de l'atelier de validation que ceux du Comité de pilotage de ce processus.

La directrice générale de la planification et de la prévision, invite les représentants des sectoriels à enrichir le rapport issu des consultations régionales

II. REVUE DOCUMENTAIRE

2.1 Gouvernance, inégalités, conflits et fragilité

Comme le concept de gouvernance est aussi complexe que transversal, il sera appliqué sur les dimensions démocratique, administrative, économique, sécuritaire et judiciaire.

2.1.1. Gouvernance

2.1.1.1. Gouvernance démocratique

Au regard de la trajectoire aussi complexe que le Burundi a connue (colonisation, régimes autoritaires issus des putschs militaires, guerre civile pendant plus d'une décennie), l'organisation réussie des élections de 2005 et de 2010 représente un pas décisif en matière de démocratie. Et s'il est vrai que certains partis de l'opposition ont contesté les résultats des élections communales de 2010 et boycotté le reste du processus électoral d'une part, et que le phénomène d'insécurité a malheureusement refait surface dans les provinces riveraines de la capitale Bujumbura d'autre part, le Gouvernement n'a pas baissé les bras. Non seulement, il a ramené la sécurité sur tout le territoire national, mais aussi il a initié le dialogue politique et mis en place le **Forum de dialogue permanent des partis politiques (FDP)** ainsi que l'institution de **l'Ombudsman.** Avec la facilitation du BNUB, le Gouvernement et la classe politique de l'opposition se sont mis autour de la table et se sont convenus sur une « **Feuille de route** » devant guider la préparation du processus électoral de 2015.

2.1.1.2. Gouvernance administrative

L'existence d'une administration performante et accessible à tous les citoyens est une condition essentielle pour un pilotage efficace des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté. La réforme administrative en cours et le début de mise en œuvre des réformes envisagées dans le cadre de la participation du Burundi à la Communauté est-africaine (CEA) sont des avancées vers une administration publique plus moderne et plus efficace. L'accomplissement de ces objectifs risque cependant d'être ralenti par la persistance de nombreux défis concernant les capacités des services publics. En effet, plusieurs facteurs affectent la performance des services : les lourdeurs administratives, l'instabilité des cadres techniques, des rémunérations peu motivantes et l'inefficacité du système d'évaluation des prestations des fonctionnaires de l'État.

Les conséquences de ces lacunes sont souvent l'absentéisme des agents de la Fonction publique, lequel affecte négativement le climat des affaires et freine les initiatives des investisseurs du fait de longs retards dans le traitement des dossiers. Parallèlement, les insuffisances du dialogue social qui sont parfois à l'origine des grèves constituent des entraves supplémentaires à l'efficacité de l'administration. En outre, le fait que la loi sur la distinction des fonctions techniques et politiques n'est pas appliquée et l'absence d'une culture de redevabilité sont quelques-uns des facteurs qui expliquent le faible rendement de l'administration burundaise. Ces facteurs méritent donc d'être étudiés pour en atténuer les effets dans la mesure où ils sont à l'origine de la politisation et du clientélisme aux dépens de la méritocratie. Et puis ce phénomène a une portée tellement dommageable pour la société que même les études requérant une haute technicité finissent par attirer de moins en moins de candidats, la loi du moindre effort en vient à avoir droit de cité précisément au moment où la compétitivité constitue une clef de réussite dans les ensembles tant sous régionaux que régionaux auxquels le Burundi adhèrent de plus en plus.

2.1.1.3. Gouvernance économique

En dépit des institutions chargées de la lutte contre la corruption et des textes législatifs et réglementaires régissant les marchés publics, la corruption reste un véritable fléau au Burundi. Tel est en tout cas le constat amer que n'ont cessé de relever les participants des diverses provinces du pays. Quand la question leur était posée de se projeter dans l'après-2015, ils ne tardaient pas à pointer du doigt les défis qui jalonnent leur chemin : chevauchement des dispositifs chargés de lutter contre la corruption, impunité des crimes économiques, faible reddition des comptes de la part des dignitaires et hauts responsables de l'État, etc. Cela finit par affecter toute la pyramide étatique jusqu'à la base et faire du credo du président

de la République, la « tolérance zéro »[2], un vœu pieux. Aussi des solutions ont-elles été esquissées entre autres : l'instauration de l'obligation de rendre compte à tous les niveaux de responsabilité, la rationalisation et la meilleure coordination des dispositifs anti-corruption, la sensibilisation de la population sur les méfaits de la corruption sur la société dans son ensemble, la répression des crimes économiques, etc.

2.1.1.4. Gouvernance sécuritaire

Ayant la tradition de travailler à l'abri des regards indiscrets des civils, les Corps de défense et de sécurité (CDS) ont du mal à mettre en œuvre la réforme DSS (Développement du secteur de sécurité) en cours dans les ministères ayant la sécurité dans leurs attributions : celui de la sécurité publique et celui de la défense et des anciens combattants, sans oublier le Service national de renseignement (SNR). Aussi se révèlent-ils peu efficients dans la mesure où la mutation « CDS travaillant en tour d'ivoire » en « CDS ouverts à la population civile et donc au service de celle-ci » ne s'est pas encore opérée. Et puis la professionnalisation des CDS en général et de la Police en particulier laisse encore à désirer, tellement les faibles capacités en ressources humaines qualifiées et en ressources matérielles adéquates sont encore en deçà des besoins. Or, tant que les CDS ne seront pas sous la chaîne du contrôle civil « CDS-Exécutif-Parlement-Population », leurs besoins ont de faibles chances d'être connus des citoyens, qui exerceraient une pression sur leurs élus, et partant, sur l'Exécutif en vue d'une meilleure allocation de moyens à la hauteur desdits besoins.

Ce chaînon manquant fragilise les CDS : avec leurs faibles capacités en professionnalisation technique et matérielle d'une part, et la quasi-absence de la culture de transparence/redevabilité d'autre part, ils ne peuvent qu'être peu performants. Pour rectifier le tir, le Gouvernement burundais, appuyé par ses partenaires au développement, devrait renforcer leurs capacités, assurer une éducation civique de la population, équiper les CDS en matériel adéquat, généraliser la « police de proximité », etc. Bien plus, les membres des CDS dont la plupart partent à la retraite à 45 ans devraient faire l'objet d'une reconversion professionnelle pour mieux être utiles, à la fois à eux-mêmes et à la société.

2.1.1.5. Gouvernance axée sur l'État de droit

C'est une lapalissade que de dire qu'aucun État moderne ne peut survivre sans un minimum d'État de droit. Or, le Burundi accuse une faiblesse de l'État de droit qui se caractérise, aux yeux des

L'équipement des policiers en uniformes les identifie et permet de limiter les abus d'autorité et la corruption

Une justice équitable, indépendante et accessible à tous pour garantir le respect des droits de l'homme

participants, par le triptyque suivant : une justice dépendante de l'Exécutif, un faible accès des justiciables à la Justice ainsi qu'une justice pénale peu humanisée. Pour pallier cette situation et instaurer une gouvernance axée sur l'État de droit dans le Burundi post-2015, on devra relever les défis suivants : la faible vulgarisation des textes juridiques à traduire en langue nationale (le kirundi), des magistrats non encore recrutés sur base de concours ainsi que la précarité du barème salarial de ces derniers qui les expose à la corruption, etc.

S'agissant de la faible indépendance de la magistrature, la prédominance de l'Exécutif dans le Conseil supérieur de la magistrature (CSM)[3] ainsi que l'insuffisance des moyens propres à la Justice fragilisent le principe même de la séparation des pouvoirs fort connu en démocratie. Quant au faible niveau d'accès à la Justice pour les justiciables ordinaires, l'absence d'aide légale y est pour beaucoup étant donné que le recours aux services d'avocats et la connaissance des textes juridiques sont le propre des citoyens plutôt aisés. Enfin, la justice pénale est peu humanisée à cause des mauvaises conditions de détention, de la surpopulation carcérale, de la violation des droits humains lors de l'instruction des dossiers par la Police judiciaire ainsi que du traitement peu adéquat des groupes vulnérables tels que les mineurs ou les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Pour rectifier le tir, une série d'actions a été proposée : renforcement des capacités multidimensionnelles (formation et équipement), amélioration du barème salarial des magistrats et leur recrutement par concours, le rééquilibrage du CSM en faveur de la Magistrature en augmentant le nombres de ses membres élus par leurs pairs, la promotion de la « Justice de proximité » via le renforcement des tribunaux de résidence, l'instauration de l'aide légale, l'amélioration des conditions de détention et du traitement adéquat des GV, etc.

3 *Organe de gestion de la carrière des magistrats.*

2.1.2. Inégalités

2.1.2.1. Au niveau du genre

La volonté du Gouvernement de mettre en œuvre l'OMD 3 portant sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes a permis aux femmes d'être mieux prises en compte. Ainsi le Burundi a ratifié les instruments internationaux et régionaux qui consacrent l'égalité et l'équité, par exemple **la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'adhésion au Programme et plan d'action de Beijing pour la promotion de la femme,** l'élaboration du **Plan d'action nationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1325,** etc. De même, la **Constitution** consacre l'égalité des chances et des droits pour tous les Burundais sans exception. Et c'est dans cette perspective que le pays s'est doté d'une « **Politique nationale genre** » et que les chiffres ci-après sont révélateurs des progrès accomplis: **32% des députés** à l'Assemblée nationale, **46% des sénateurs et 38% des membres du Gouvernement** sont des femmes. Il est également important de noter la participation des femmes aux autres instances de décision : gouverneurs de province, administrateurs communaux et chefs collinaires.

Cependant, les 30% consacrés par la Constitution ne sont pas appliqués à tous les secteurs de l'administration publique et au secteur privé. Et puis **l'autonomisation de la femme** est toujours un grand défi. L'accès très faible des femmes aux facteurs de production tels que le crédit et la terre, leur participation insignifiante aux secteurs porteurs de croissance tels que le commerce,

les banques et l'industrie, etc. aggravent leur pauvreté monétaire. Selon le RGPH 2008, 80,2% des Burundais ont une propriété foncière, mais 62,5% sont des hommes et seulement 17,7% des femmes.

On comprend que les participants ont proposé une éducation civique en faveur des l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme à tous les niveaux, une lutte sévère contre les violences basées sur le genre, l'amélioration de l'accès aux moyens de production (finance, technologie, entreprenariat), etc.

2.1.2.2. Au niveau des groupes marginalisés

Le Burundi connaît encore des groupes vulnérables, tels la composante Batwa, les personnes vivant avec le VIH/ SIDA, les handicapés, les albinos, etc. Or, ces personnes demeurent marginalisées dans les secteurs de la vie nationale et n'accèdent pas aux moyens de production tels les emplois dans le secteur public ou la terre pour les Batwa. Aussi peut-on recommander une prise en compte spécifique de chaque catégorie. Pour les Batwa en particulier, leur intégration dans la Politique nationale de villagisation se révèle une impérieuse nécessité pour leur intégration au sein des Bahutu et des Batutsi.

2.1.2.3. Au niveau des jeunes

Les jeunes représentent un pourcentage très élevé au Burundi mais connaissent en même temps le plus de chômage. C'est pourquoi il est recommandable de multiplier les projets à haute intensité de main-d'œuvre, d'opérationnaliser le Fonds pour l'emploi des jeunes, de généraliser les stages de jeunes pour le premier emploi, etc.

2.1.3. Conflits et fragilités

Conscient de la trajectoire socio-historique dont il sortait, le Burundi s'est doté des mécanismes de gestion des conflits tels la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), la Commission nationale terres et autres biens (CNTB), le Bureau de l'Ombudsman et bientôt la Commission nationale vérité réconciliation (CNVR), etc. Mais les défis ne manquent pas sur le chemin de la pleine réconciliation souhaitée après 2015 : non-cessation effective des conflits interethniques dans certains endroits, conflits fonciers dans un pays à démographie galopante, persistance de violations des droits humains, etc.

S'agissant des conflits politiques entre partis et entre mouvements de jeunes affiliés à ces derniers, le chemin de la pacification démocratique reste jonché d'écueils tels la scissiparité des partis, le risque de transformation des mouvements de jeunes en milices, etc. Aussi peut-on recommander la non-immixtion du Ministère de l'intérieur dans l'organisation interne des partis politiques, l'application stricte de la loi en vue de dissuader tout débordement des mouvements de jeunes affiliés aux partis politiques, quels qu'ils soient, etc.

Enfin au niveau de la sous-région, il persiste une circulation d'armes légères et une criminalisation transnationale sans oublier les mouvements tels le M23 dans l'est du Congo voisin. À cet égard, la défense commune et l'échange d'informations entre les États ont été recommandés.

2.2 Croissance économique et emploi

L'économie burundaise affiche de faibles performances en termes de croissance économique. En effet, depuis 1970, le taux de croissance réel du PIB a atteint 6%, 7 fois seulement. La croissance du PIB est inférieure à 5% pour une large part à partir de la décennie 1980, elle a été négative à plusieurs occasions, avec des taux plus importants pendant les années 1990. La performance du Burundi est largement inférieure à la moyenne des autres pays de la Communauté Est Africaine (CEA), à laquelle il a adhéré depuis 2007. Exception faite du Kenya, tous les membres de la CEA ont une croissance économique supérieure à 6% en 2011, ce qui se rapproche du niveau requis pour déclencher la sortie de la pauvreté qui est de 7%[4].

Ces faiblesses de l'économie sont attribuées, dans une large mesure, à sa dépendance envers un secteur agricole peu performant, à un déficit important en énergie électrique, identifié comme la contrainte principale au développement du secteur privé[5] ainsi qu'à l'instabilité politique et, par conséquent, l'instabilité économique.

Au-delà de ces défis structurels, il y a lieu d'ajouter des facteurs conjoncturels qui affectent la croissance économique. Ce sont notamment les fluctuations des cours mondiaux des matières premières (en l'occurrence le café) ; la flambée des prix du pétrole qui affecte les importations ; la flambée mondiale des prix des produits alimentaires, les changements climatiques dont les effets néfastes sont plus ressentis par les populations pauvres qui n'ont pas les moyens d'y faire face.

Grâce au retour à une stabilité progressive, et notamment suite aux mesures prises dans le cadre du CSLP I (sur la période 2006-2010), l'économie burundaise affiche des performances relativement bonnes ces dernières années par rapport à la période de guerre. En effet, la croissance économique se situe en moyenne autour de

4 http://www.burundiconference.org/Presentations-sur-les-secteurs.html, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au Burundi (consulté le 03 mai 2013).

5 République du Burundi, Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté CSLP II, Bujumbura

Les centrales hydroélectriques du Burundi datant d'une trentaine d'années ne couvrent plus les besoins du pays en électricité

4% par an entre 2006 et 2009. Mais suite à la crise financière internationale qui a éclaté en 2008, le taux de croissance est retombé à 3,5% en 2009, avant de remonter progressivement pour atteindre 3,8% en 2010 et 4% en 2011.

Ces évolutions marquent un réel progrès par rapport à la stagnation économique des premières années 2000. Toutefois, bien que supérieur au taux de croissance démographique (estimé aujourd'hui à 2,4%), le taux de croissance est très inférieur aux taux requis pour réduire considérablement le taux de pauvreté qui, comme cela a été mentionné tantôt, est particulièrement élevé.

Les évolutions de la croissance économique ne permettent pas des conditions optimales de création d'emploi. Ainsi, la relative bonne progression des cinq dernières années n'a pas d'effet significatif sur le chômage qui est un problème préoccupant qui touche particulièrement les jeunes. Selon les résultats du recensement 2008 repris dans le CSLP II, en 2008, le taux de chômage était environ trois fois plus élevé chez les jeunes que chez les personnes âgées de 25 à 64 ans. Par ailleurs, le chômage est aussi un phénomène essentiellement urbain (En 2008, le taux de chômage était évalué à 14,4% à Bujumbura contre 9% à Gitega) qui croit avec le niveau d'éducation (Au niveau global, le taux d'occupation des diplômés du secondaire est inférieur à celui de ceux qui ont seulement reçu une éducation primaire : 95,3% de la main d'œuvre dans l'agriculture). Il est encore plus faible pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, plus de 85% de la main d'œuvre employée dans l'agriculture, le BTP et les secteurs de l'industrie extractive est surtout composée de lauréats du primaire contre 1,4% d'employés passés par l'enseignement secondaire ou supérieur.

Les facteurs expliquant le taux élevé du chômage des jeunes se retrouvent aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande. Du côté de l'offre, on observe un très faible développement du secteur privé formel alors que la Fonction publique est peu encline à recruter dans un contexte de maîtrise de la masse salariale. Par ailleurs, les employeurs sont en général réticents à embaucher des gens sans expérience professionnelle. Ces facteurs se combinent avec la forte croissance démographique, entraînant un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail qui s'accentue chaque année.

Du côté de la demande, la formation n'est pas adaptée et reste souvent trop théorique, ne favorisant pas l'esprit d'entreprise et la créativité. Les jeunes préfèrent un travail salarié plutôt que de créer leur propre entreprise, cela d'autant plus que les difficultés pour démarrer une petite entreprise sont grandes, notamment le faible accès au financement, et le climat des affaires peu favorable[6].

La situation actuelle est caractérisée par plusieurs contraintes[7] : (i) absence de politique nationale en matière d'emploi et mauvaise connaissance du marché de travail ; (ii) problème de gouvernance dans la gestion des opportunités d'emploi ; (iii) inadéquation entre la formation et l'emploi ; (iv) inaccessibilité au système formel de financement ; (v) insuffisance de structures d'encadrement à l'auto-emploi ; (vi) faible diversification des créneaux porteurs d'emploi.

Face au problème de l'emploi des jeunes, les réponses apportées jusqu'à ce jour ont consisté en des mesures d'urgence, notamment la promotion des programmes de travail temporaire pour les démobilisés et l'exécution d'un certain nombre de projets pilotes en vue de stimuler l'activité économique locale ou la réintégration des groupes affectés par la crise. En outre, l'organisation de stages de premier emploi en faveur des jeunes diplômés, l'appui pour l'accès au microcrédit et la création de centres pour jeunes au niveau des communes ont permis à quelques jeunes d'accéder à l'emploi et au revenu ainsi que d'acquérir des expériences qu'il conviendra de valoriser. Mais à terme, ces interventions ciblées sur certaines catégories de jeunes doivent être repensées pour dépasser l'urgence et promouvoir des emplois durables.

A Rumonge, sud du pays, des jeunes démobilisés participent à la construction d'une brigade de polices dans le cadre d'un travail temporaire

6 http://www.burundiconference.org/Presentations-sur-les-secteurs.html, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au Burundi (consulté le 03 mai 2013).

7 République du Burundi, Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté CSLPII, Bujumbura.

L'agriculture reste artisanale au Burundi. Sa mécanisation est indispensable pour la rendre plus compétitive dans la sous région

Aujourd'hui, le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement (BAD) est en train d'élaborer une Politique nationale de l'emploi (PNE).

En matière de développement économique, le besoin à moyen et long terme est d'obtenir une croissance économique accélérée, qui permet de créer de nouveaux emplois durables et de réduire la pauvreté. Cet objectif est clairement défini dans le CSLP II et la Vision Burundi 2025 qui visent à terme une croissance à deux chiffres[8]. Selon les deux documents de stratégies, satisfaire ce besoin passera par la dynamique d'un secteur productif diversifié et compétitif sur le plan intérieur et extérieur. Cette croissance reposera, d'une part sur un secteur agricole modernisé afin d'en accroître la productivité et d'assurer la transformation et la commercialisation des produits agricoles. D'autre part, les secteurs porteurs de croissance tels que le tourisme, l'artisanat, les mines et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication(TIC) seront développés, en vue de permettre l'industrialisation du pays.

Cette croissance accélérée ne pourra être atteinte sans la promotion d'un secteur privé dynamique qui devra être le moteur du développement et de la création d'emplois. Pour ce faire, il faudra mettre en place les réformes nécessaires à la promotion d'un climat attractif des affaires ainsi qu'une infrastructure d'appui sans laquelle elle ne serait pas réalisable.

L'économie burundaise repose fortement sur l'agriculture (90% d'occupation, 50% du PIB et 95% des recettes d'exportation). Les objectifs recherchés pour accroître la productivité agricole, animale et halieutique sont :

(i.) la relance et la modernisation du secteur agricole de par l'accroissement durable de la production et sécurité alimentaire ; la professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation ; le développement des filières agricoles et de l'agro-business ;
(ii.) l'intensification de l'élevage et l'amélioration de la production animale ;
(iii.) la relance et l'intensification de la pêche et de la pisciculture ;
(iv.) le renforcement du cadre institutionnel pour un meilleur appui à l'agriculture.

Les grands développements des secteurs des services et des nouvelles technologies au cours des dernières années montrent aussi qu'ils représentent un fort potentiel d'investissement étant donné que leur taux de pénétration dans l'économie burundaise est encore faible. Les objectifs recherchés visent donc :

8 REPUBLIQUE DU BURUNDI, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL (2011), Vision Burundi 2025, Bujumbura.Communal

(i.) L'exploitation rationnelle des mines et carrières ;
(ii.) Le développement du tourisme ;
(iii.) la promotion du secteur privé (industrie, commerce, artisanat, services) ;
(iv.) l'amélioration du taux d'accès et de la qualité des infrastructures économiques (énergie, transport, technologie de l'information et de la communication) ;
(v.) le développement du capital humain ;
(vi.) une meilleure intégration régionale.

En effet, les secteurs ci-haut cités accusent des faiblesses criantes. Le secteur des mines et carrières est marqué par un faible développement des activités artisanales et par l'absence quasi totale d'exploitations modernes (contribution au PIB de moins de 4%) avec des effets néfastes sur l'environnement (OMD 7). Le secteur du tourisme est faiblement développé malgré un potentiel important (lac Tanganyika, paysages, héritage culturel, …) et contribue faiblement au PIB (2,1%).

Les secteurs industriel, commerce et services qui sont faiblement développés et manquent d'incitations en termes de facilité d'accès au financement des activités, de modernisation des infrastructures et de réduction des barrières non tarifaires.

Les cibles spécifiques de l'OMD 8 sont : améliorer la réponse aux besoins des PVD sans littoral ; mettre à la portée de tous l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais au Burundi l'enclavement et le manque de voies d'accès diversifiées à l'océan aggravent à la fois le besoin énergétique et les possibilités d'exportation des productions locales. Le taux de pénétration des TIC est aussi faible (5,6% pour le téléphone, 0,1% pour l'accès à l'internet).

Aussi au niveau de la coopération régionale, un accent doit être porté sur la rationalisation des efforts pour permettre aux entreprises burundaises de tirer un meilleur profit des opportunités offertes par ce vaste marché régional. Cela permettrait au Burundi d'avoir de nouvelles sources de croissance, de diversifier davantage son économie et d'assurer une meilleure intégration dans l'économie régionale et mondiale.

La vulgarisation de l'utilisation des nouvelles technologies est un pari du pays pour créer de l'emploi

2.3 Énergie, eau et durabilité de l'environnement

2.3.1. État des lieux du secteur de l'énergie au Burundi

Au Burundi, le secteur de l'énergie est caractérisé par la consommation des énergies traditionnelles. Le bilan énergétique, montre en effet que le secteur de l'énergie est dominé par les sources ligneuses à savoir le bois, le charbon de bois et les déchets végétaux qui représentent 96,9% du bilan énergétique national. Les produits pétroliers comptent pour 2,5% tandis que l'électricité ne représente que 0,5% et la tourbe 0,05% du bilan global. La contribution des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, éolienne, biogaz) est pratiquement négligeable (PANA-Énergie, 2006).

2.3.1.1. Potentiel des ressources en bois

Le pays dispose des écosystèmes forestiers naturels couvrant une superficie de 240 716 ha. Les boisements couvrent 133 500 ha, soit 4,7% de la superficie du pays, dont les boisements domaniaux estimés à 61375 ha, les boisements communaux à 24125 ha et les boisements privés à 48000 ha. Les écosystèmes agricoles couvrent 1 395 403 ha, soit 50% du territoire national (SNPAB, 2013).

La ressource bois continue à être surexploitée de façon anarchique, malgré l'existence des textes réglementant l'exploitation forestière. Le Code foncier et le Code forestier qui sont, en principe, les bases de la gestion des ressources en terres et en forêts sont disponibles mais ignorées par ceux-là même qui devraient les faire respecter. Les institutions en charge de la gestion des ressources forestières (Département des forêts, INECN) souffrent de l'insuffisance de capacités pour développer des outils de gestion tels que les plans d'aménagement et de gestion des ressources forestières, pour réviser et diffuser les textes de loi concernant le secteur à savoir le code forestier et le code de l'environnement.

2.3.1.2. Potentiel hydroélectrique

La plus grande partie de l'énergie électrique consommée au Burundi est d'origine hydroélectrique. Malgré son potentiel en hydroélectricité, le pays connaît un grand déficit pour ce qui est des capacités de production et de transport. Pour des sites d'une puissance supérieure à 1MW, on totalise un potentiel de 1700MW dont 300MW économiquement exploitables. La puissance installée n'est que de 32MW, environ 10% du potentiel (MINEEATU-PANA Énergie, 2006).

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2008, seulement 4,8% des ménages ont accès à l'électricité avec un écart considérable entre le milieu urbain (36,6%) et le milieu rural (1,2%). En milieu rural, la dispersion de la population représente un grand défi, dans la mesure où elle complique le raccordement au réseau de distribution.

2.3.1.3. Potentiel des autres sources d'énergie

Le Burundi possède un potentiel important en énergies renouvelables (solaire, éolienne, et géothermique) qui n'est pas suffisamment exploité et/ou vulgarisé. Des réserves en tourbe existent en quantité non négligeable d'environ 100 millions de tonnes dont 57 millions sont considérées comme économiquement exploitables. L'exploitation de la tourbe semble avoir des impacts environnementaux (MINEEATU-PANA, 2006).

2.3.2. État des lieux du secteur de l'eau

De façon générale, le pays dispose d'un grand potentiel en ressources en eau. Les ressources en eau superficielle sont estimées à 319 m3/s soit un volume annuel de 10061 x 106 m3 (MINATTE, 1998). Le réseau de cours d'eau, rivières et marais occupent environ 10% de la superficie totale réparties entre les deux bassins versants du Congo et du Nil (PEP Burundi, 2007).

2.3.2.1. Potentiel des eaux pluviales

Le Burundi riche en lacs et rivières, présente un grand potentiel hydraulique pour promouvoir l'essor de l'agriculture et de la production énergétique

Le Burundi bénéficie de 31 900 millions de m3 de pluies. Les précipitations moyennes annuelles varient d'environ 750 mm dans le Nord-Est du Burundi (région de Bugesera et Moso) à plus de 2000 mm dans le Nord-Ouest (Parc National de la Kibira ou province Cibitoke). La moyenne pour le territoire national étant de 1274 mm (IGEBU, 2005).

2.3.2.2. Potentiel des cours d'eau

Deux grandes rivières constituent le bassin du Congo : la Rusizi à l'Ouest et la Malagarazi au Sud du pays ainsi qu'une multitude de rivières qui coulent, pour la plupart, de l'Est vers l'Ouest sur un terrain escarpé de la région de Mumirwa. Le bassin du Nil comprend les cours d'eau se trouvant à l'Est de la Crête Congo Nil. Ils coulent du Sud au Nord. Les principaux cours d'eau du bassin du Nil étant la Ruvubu, la Kanyaru, et la Kagera. La majorité des cours d'eau de ce bassin se jettent dans la Ruvubu ou dans son principal affluent, la Ruvyironza. La Ruvubu et la Kagera se rencontrent au Nord-Est du Burundi pour rejoindre le Lac Victoria, d'où sort le Fleuve Nil.

Les lacs du nord représentent un grand potentiel pour le développement de l'écotourisme et les échanges commerciaux avec le Rwanda

2.3.2.3. Potentiel des lacs

En plus du lac Tanganyika (un des plus grands lacs du monde), le Burundi dispose d'autres lacs au Nord (province Kirundo), notamment les lacs Rweru, Cohoha, Rwihinda, Kanzigiri, Gacamirindi, ainsi que le lac Dogodogo à l'Ouest du Pays (province Cibitoke). Les lacs du Nord du Burundi et les marais riverains sont les seuls milieux aquatiques importants convertis en système d'aire protégée (« Paysage aquatique protégé de Bugesera »). Bien qu'insuffisamment valorisés, ils constituent une ressource importante pour des programmes d'irrigation et pour le tourisme, dans une région très pauvre, affectée par des famines répétitives (MINEEATU, 2010).

2.3.2.4. Potentiel des eaux souterraines

Les eaux souterraines en profondeur existent dans l'Imbo et le Kumoso. Les régions de Bugesera, Bututsi et Mugamba pour leur part seraient moins riches en eau souterraine (MINEEATU, 2010). Des études quantitatives et qualitatives sont en cours pour évaluer le potentiel du pays en eaux souterraines.

2.3.2.5. Gestion des ressources en eau

Les ressources en eau restent peu utilisées dans le développement économique et se retrouvent surtout dans l'utilisation domestique. L'utilisation de l'eau à usage non potable se répartit entre l'agriculture (l'irrigation 16,3%), les marais (33,2%), l'élevage (0,5%), la pisciculture (0,3%), l'industrie (0 ,4%) et l'hydroélectricité (49,3%). Le secteur agricole est le plus grand consommateur de l'eau. Il faut néanmoins noter que l'eau consommée par l'agriculture et l'élevage est essentiellement pluviale, l'irrigation étant encore à l'état embryonnaire (MINEEATU- SNPAB, 2013).

Bien que le pays ait déjà mis en place des textes régissant le secteur de l'eau, la pollution de l'eau est préoccupante, les principales sources de cette pollution étant l'érosion du sol et les eaux usées. Ainsi, les quantités de terres arrachées par l'érosion provoquent l'envasement des cours d'eau et des lacs pendant que les effluents industriels et les eaux usées ménagères et commerciales constituent un problème pour les rivières traversant la ville de Bujumbura et le lac Tanganyika. (MINEEATU, 2009).

2.3.3. État des lieux de l'environnement

Réduire la pauvreté et réaliser un développement durable doivent aller de pair avec une planète en bon état. Les OMD reconnaissent que la préservation de l'environnement fait partie intégrante de la prospérité de l'économie mondiale et du bien-être social (Rapport OMD, 2012). Dans le contexte mondial de la protection de l'environnement, le Burundi a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 06 avril 1997. Au titre de cette convention, il a présenté sa première et sa deuxième Communication nationale sur les changements climatiques respectivement en 2001 et en 2010. Des études de vulnérabilité ont été menées dans les secteurs jugées prioritaires à savoir, l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé, l'écosystème et les paysages. La conclusion de ces différentes études montre que l'état de l'environnement est alarmant (MINEEATU, 2010).

En 2010, l'Indice de performance environnementale (IPE) du pays était de 43,9 classant le pays 141ème sur 164 mondial, indiquant

une haute fragilité écologique et des capacités très limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement.

2.3.3.1. Préservation des forêts

Dans l'optique de préserver durablement l'environnement, des politiques sectorielles (code de l'environnement, code foncier, code de l'eau, code minier et pétrolier, …) ainsi que des plans d'actions nationales d'adaptation aux changements climatiques ont été développés. Néanmoins, les ressources forestières sont continuellement menacées par les activités anthropiques pour couvrir les besoins de terres agricoles et de l'économie (énergie, bois d'œuvre, etc.). Les superficies des écosystèmes naturels forestiers sont en diminution progressive (3145,2 Km^2 en 1990 à 1864,9 Km^2 2010).

La biodiversité reste cependant remarquablement riche et peu menacée dans l'immédiat si les efforts de suivi et de protection sont maintenus (MINEEATU, 2010). Le Burundi a déjà pris plusieurs mesures pour stopper la dégradation des ressources forestières. Chaque année, le Burundi prépare plus de 10 millions de plants destinés au reboisement des terres en phase de dégradation. Parallèlement, des efforts sont faits pour surveiller les écosystèmes forestiers naturels retenus dans 14 aires protégées sur une étendue d'environ 4% du territoire.

2.3.3.2. Émissions des gaz à effet de serre

Le Burundi est un producteur net d'émissions de gaz à effet de serre même si le niveau de production reste encore faible. Les principaux secteurs d'émissions sont l'agriculture, le secteur de l'énergie et le transport. Des efforts doivent ainsi être réalisés en vue de réduire le niveau d'émissions par la mise en œuvre de projets viables au niveau de la production et de la consommation d'énergie Les forêts actuelles du Burundi sont à elles seules capables de séquestrer 79,11% des émissions de gaz à effet de serre (DCNCC, 2010). La protection des forêts existantes est impérative tout en augmentant la superficie du couvert végétal par le reboisement. La forêt joue un rôle très important dans la régulation des changements climatiques et demeure la meilleure solution pour les PMA ne disposant pas d'autres voies d'atténuation et d'adaptation.

2.3.3.1. Pollution des écosystèmes

L'érosion des sols chargés d'engrais et de pesticides arrachés aux milieux agricoles et aux terres non protégées, le rejet dans la nature des produits périmés et non biodégradables, les effluents des industries et des usines artisanales, les déchets solides et liquides ainsi que les eaux usées domestiques et commerciales sont des sources de pollution des eaux des rivières, lacs et nappes phréatiques au Burundi. La pollution liée au mode de vie urbaine (sachets et emballages plastiques) devrait être surveillé de près.

Agricultrices engagées dans la reforestation de la réserve naturelle de la Kibira

2.4 Accès aux services sociaux de base

Pour analyser l'état des lieux de l'accès aux services sociaux de base, il a été question de parcourir les différents OMD qui englobent les cibles liés directement ou indirectement à la santé et à l'éducation. En effet, l'accès aux services sociaux de base peut se retrouver dans plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement (Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous, l'Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle, l'Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et l'Objectif 7 : Assurer un environnement durable).

2.4.1. Accès à l'éducation

Au Burundi, on distingue quatre statuts d'écoles : Les écoles publiques de l'État, les écoles publiques sous convention, les écoles privées et les écoles consulaires. Les écoles Publiques de l'État accueillent la majorité des élèves (65%). Les effectifs des écoles Publiques sous convention représentent 34% des élèves et les écoles privées sont encore peu nombreuses au primaire puisqu'elles ne représentent qu'à peine 1%.

Le taux brut de scolarisation à l'enseignement préscolaire reste faible (7,3%) et montre des variations allant par province de 0,33% (Nord du pays en province Kirundo) à 28,4% (Bujumbura Mairie).

Le système éducatif burundais a connu un accroissement important de la scolarisation primaire au cours des dernières années. Selon la note synthèse[9], au niveau primaire, les effectifs ont doublé entre 2003 et 2009. Le taux d'accroissement moyen annuel s'est élevé à 12% entre 2004 et 2009, en raison notamment de la suppression des frais scolaires pour le primaire. Entre 2004 et 2010, le TBS est passé de 80% à 134%. Le taux d'accès en 2010 en 1ère année du primaire s'élève à 132%, indiquant probablement que le système est toujours dans un processus de rattrapage des enfants hors âge (plus de 7 ans) qui n'ont pu accéder à l'école à temps.

Malgré ces progrès constatés, le système burundais est peu performant. Près de 45% des affectations des enseignants ne sont pas directement liées aux effectifs d'élèves ; le nombre d'élèves par salle de classe reste élevé, même si le ratio diminue progressivement depuis 2005. En 2009, il était évalué à 82 élèves par classe avec une variation entre provinces allant de 57 (Bururi) à 102 (Muramvya).

Le système de la double vacation (61% des groupes pédagogiques) mise en place permet de réduire le ratio élèves/maîtres à 52, mais l'impact sur le temps scolaire est négligeable. De nombreuses écoles affichent des temps d'apprentissage inférieurs à la norme nationale (800 heures), la moyenne nationale étant de 700 heures par année.

Ceci a des conséquences sur la qualité des apprentissages. Les résultats de l'évaluation PASEC de 2008 montrent que les scores en langue (français, kirundi) se situent autour de 36%, tandis que ceux en mathématiques sont plus satisfaisants avec une moyenne qui tourne aux alentours de 54%. L'autre conséquence observée est la pratique généralisée du redoublement à toutes les classes : 34% des effectifs de l'enseignement primaire sont des redoublants. Les taux d'abandon sont aussi élevés à cause de grossesses non désirées et de la pauvreté extrême des ménages.

De manière générale, avec un taux brut d'accès de 126,4% et un taux d'achèvement de la 6ème année de 51,3%, dans un contexte de forte poussée démographique, l'école burundaise a encore besoin d'augmenter ses capacités physiques d'accueil[10].

Au niveau de l'enseignement secondaire général, des progrès ont été également réalisés : le taux d'accroissement entre 2003 et 2010 fut en moyenne de 14% par année. Cependant, même si le TBS s'est accru de près de 18 points au cours de la période, il demeure cependant faible : 33,3% en 2010 pour le 1er cycle et 14,3% pour le deuxième cycle. Le taux de transition entre le primaire et le secondaire s'élève à 31% en raison notamment de la faible capacité du système à amener les élèves à la fin du cycle primaire et d'un fort contingentement dans l'accès au secondaire dû, entre autres, à un manque d'infrastructures scolaires d'accueil au premier cycle du secondaire.

L'Enseignement secondaire technique et l'enseignement supérieur connaissent une progression lente. L'enseignement technique est passé de 101 à 246 élèves pour 100 000 habitants entre 2004 et 2010 ; au supérieur, on est passé de 215 étudiants pour 100 000 habitants en 2003 à 355 en 2010[11].

9 République du Burundi, Deuxième vice-Présidence, Note de synthèse sur le secteur de l'éducation, octobre2012

10 République du Burundi, Deuxième Vice-Présidence, Note de synthèse sur le secteur de l'éducation, Octobre 2012

11 Louise Lahaye et DjibiThiam (2012), Rapport d'évaluation technique du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 2012-2020 en vue de son endossement au partenariat mondial pour l'éducation par les partenaires techniques et financiers, Bujumbura.

Si l'accès au primaire montre des résultats positifs, le taux d'achèvement s'avère problématique. En 2010, il s'élevait à 51% au primaire et à 19% au secondaire. Au primaire, ces résultats trouvent leur explication principalement dans le manque d'infrastructure et le nombre insuffisant d'enseignants recrutés chaque année.

2.4.2. Accès aux services de santé

La carte sanitaire en 2001[12] montrait qu'il existait 45 districts de santé couvrant 43 hôpitaux et 735 centres de santé répartis sur les 129 communes du pays. Un District sanitaire couvre 2 à 3 communes. On dénombrait 685 Centres de santé fonctionnels, dont 63% relèvent du secteur public. Ce qui est considérable par rapport à d'autres pays africains.

Selon le plan stratégique de communication pour la vaccination (2012)[13], les sources de financement du secteur de la santé sont l'Etat (21%), les partenaires au développement (47%), Mutuelle de la Fonction Publique (6%) et la communauté (25%).

L'espérance de vie à la naissance du Burundi est estimée à 49 ans dont 51,8 ans pour les femmes et 46 ans pour les hommes. Le profil épidémiologique du Burundi présente un tableau relativement sombre au vu des chiffres de mortalité. Le taux brut de mortalité est estimé à 16,5 pour 1000 avec un ratio de mortalité maternelle de 866 pour 100 000 naissances vivantes.

Selon les estimations du Groupe Inter agence des Nations Unies, le taux de mortalité infanto juvénile du Burundi est passé de 183 décès pour 1000 naissances en 1990 à 142 en 2010. La moyenne annuelle de réduction au cours de cette période se situe entre 1.3% et 2.8% en fonction des sources, ce qui est insuffisant pour atteindre l'objectif. La moyenne minimale annuelle de réduction requise est entre 4.8 et 5.4. Cependant l'enquête démographique et de santé de 2010 estime ce taux à 96 décès pour 1000 naissances vivantes.

12 Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (2011), Manuel des procédures pour la mise en œuvre du financement basé sur la performance au Burundi, version révisée, Bujumbura, p.13

13 Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2011), Plan stratégique de communication pour la vaccination, Bujumbura, p.11.

Le ratio de mortalité maternelle connaît une tendance décroissante au Burundi depuis 1990. Selon les estimations de Maternal Mortality Estimation Interagency Group (MMEIG), le ratio de mortalité maternelle est passé de 1100 à 800 décès maternels sur 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2010[i], soit une réduction globale de 27%. La moyenne annuelle de réduction est d`environ 1.5%, soit 15 décès maternels sur 100 000 naissances vivantes par an. Si cette vitesse est maintenue, le Burundi sera en 2015 à un ratio annuel de 725 décès maternels comparé à la cible qui est de 275 sur 100 000 naissances vivantes. Cependant les données issues de l'EDS indiquent un ratio de 500 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2010. En nous référant aux tendances, l`atteinte de la cible de cet OMD est possible si des efforts importants en termes d`investissements dans ce domaine sont consentis de la part du Gouvernement et des partenaires au développement du Burundi en 2015. C'est la principale raison pour laquelle l'OMD5 a été retenu dans le Cadre d'accélération des OMD adopté de manière consensuelle par le Gouvernement et les Nations Unies.

Le taux d'accouchement assisté en milieu de soins est passé de 22,9% en 2005 à 60% en 2010 et à 68% en 2012 grâce notamment à la mesure de gratuité des soins pour les accouchements instaurée depuis 2006 et à la stratégie de FBP. Cependant, la qualité des soins reste à améliorer.

Pour ce qui est de la couverture vaccinale, le Ministère de la santé et de la lutte contre le sida[14] a relevé que bien que la couverture vaccinale en Diphtérie-Tétanos-Coqueluche au niveau national soit satisfaisante, quatre districts sanitaires sur 45 n'ont pas pu atteindre 80% en 2010. Quant à la couverture vaccinale en VAT (Vaccin antitétanique) chez les femmes enceintes, elle a atteint 94% à la fin de l'année 2010 au niveau national. Enfin, même si la couverture vaccinale contre la rougeole soit de 92% au niveau national en 2010, 10 districts sanitaires ont enregistré des couvertures vaccinales inférieures à 80%.

La maitrise du VIH SIDA passe par la disponibilité de services de laboratoires dans toutes les formations sanitaires

14 Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2011), Plan stratégique de communication pour la vaccination, Bujumbura, p.13.

Par rapport à l'OMD 6 visant à combattre le VIH/sida, le palu-disme et d'autres maladies, la séroprévalence est estimée à 1,4% dans la population de 15 à 49 ans (EDS 2010). La même enquête montre que la prévalence chez les femmes de 15 à 24 ans est de 0,8% alors qu'elle était de 3,5% en 2007. Chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans, les données de surveillance sentinelle montre une tendance à la diminution de la séroprévalence. S'agissant des orphelins du sida, le Burundi a amorcé une diminution progressive. En effet, le nombre de décès est passé de plus de 12 000 cas par an en 2004 à moins de 6000 cas par an en 2011(diminution de près de 50%).

2.4.3. Accès à l'eau et à l'assainissement

Pour ce qui est de l'accès à l'eau et à l'assainissement les statistiques[15] indiquent que 75,7% des ménages burundais consomment de l'eau potable. Cette proportion est de 89,6% en milieu urbain et de 67,3% en milieu rural. Selon l'origine de cette eau, 28,8% des ménages consomment l'eau des sources aménagées, 34,1% utilisent l'eau des robinets publics et 12,8% disposent d'un robinet dans le logement ou dans la parcelle. L'EDS a montré également que les ménages qui possèdent une toilette représentent 97,3%. Les types de toilettes utilisées sont constitués par des toilettes traditionnelles à 53,6%, les trous ou fossés à 31,6%, les latrines améliorées et les toilettes à chasse à 6,3% pour chacun des deux types.

2.4.4. Protection sociale

Les données statistiques disponibles sur les assurés actifs et bénéficiaires des prestations (chiffres estimés fin 2009) montrent que la protection sociale accuse un retard remarquable. En effet, les employeurs actifs estimés à 3488 ne cotisaient que pour 116 138 assurés actifs. Le taux de couverture n'est alors que de 2,5% de la population active. A voir le montant des cotisations encaissées (6 371 165 708 Fbu), il se fait remarquer un certain gap à financer. En effet, les montants de prestations servies (4 787 758 239 Fbu) en pensions et (2 027 475 261 Fbu) en risques professionnels dépassent cette cotisation. Egalement, le nombre de bénéficiaires des prestations est très faible au regard de la population totale, puisqu'il n'est que de 40 161 pour les pensions et de 23 836 pour les risques professionnels.

La carte d'assistance médicale, instituée en mars 1984, n'est utilisée que par moins de 20% de la population. Les principales raisons qui expliquent ce manque de succès sont les suivantes : le non accès aux médicaments dans les officines des dispensaires et dans les officines pharmaceutiques, la médiocrité de la qualité des services offerts, l'autonomisation de la plupart des hôpitaux, qui les pousse à refuser systématiquement ces cartes sous prétexte de bonne gestion.

15 Tiré de Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2012), Orientations stratégiques sur la santé communautaire au Burundi, Bujubura, p.11.

2.5 Dynamiques de la population et sécurité alimentaire

2.5.1. Dynamiques de la population

La dynamique des populations a une incidence directe sur l'évolution du niveau de pauvreté, de la santé publique, de l'éducation et sur la promotion d'une croissance durable et inclusive. L'évolution de ces domaines prioritaires a également des répercussions sur la capacité des pays en développement à atteindre leurs transitions démographiques. Les questions démographiques influent sur les principaux défis de développement du 21ème siècle, et doivent être abordées dans le programme de développement post-2015. Les grandes tendances de la population au niveau national et mondial - la croissance démographique, le rajeunissement de la population pour certains pays, l'urbanisation et les migrations - constituent des défis et des opportunités de développement importantes. De plus, ils influencent les préoccupations et objectifs de développement qui sont au-dessus des agendas nationaux et internationaux de développement.

La dynamique des populations affecte l'évolution économique, l'emploi, la répartition des revenus, la pauvreté, la protection sociale et des retraites ; Elle a également une incidence sur les changements climatiques et autres conditions environnementales, l'alimentation et la sécurité énergétique, l'eau et l'assainissement, et la durabilité des villes et des zones. Elle est aussi influencée par les développements dans ces domaines à tour de rôle.

L'agriculture est l'activité principale pour 90% de la population

La consultation thématique mondiale sur la dynamique des populations vise à fournir une position sur la façon dont la dynamique de population affectent les défis du développement, et un large consensus sur la façon dont la dynamique des populations seront mieux traitées dans le programme de développement post-2015. Les consultations préliminaires ont porté sur la fécondité élevée et

la croissance démographique, la faible fécondité et le vieillissement de la population, les migrations internes et internationales, l'urbanisation ainsi qu'une série d`interviews. . Mais pour le cas précis du Burundi, les réels défis en termes démographiques sont circonscrits sur les questions de fécondité forte, de croissance démographique très élevée (natalité), la forte proportion des jeunes et tout cela dans un contexte de forte densité démographique.

Dans le cadre des consultations envisagées au Burundi, les autorités ont préféré coupler les questions démographiques et celles relatives à l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire. En effet, les autres besoins de base n'ont de sens pour une population soufrant de la faim et de la malnutrition. Dans les lignes qui suivent, l'état des lieux dans les domaines retenus est assez préoccupant.

2.5.1.1. Un pays très peuplé et à forte densité

En 2008, la population burundaise s'élevait à 8 053 574 habitants dont 3 964 906 hommes (49,2%) et 4 088 668 femmes (50,8%). Selon l'atlas du Burundi, la population réside essentiellement en milieu rural (89,9% contre seulement 10,1% dans les centres urbains). Près de deux tiers (62%) de la population urbaine résidait dans la seule ville de Bujumbura. Cette population est inégalement répartie sur le territoire, aussi bien dans les provinces que dans les communes à l'intérieur de chaque province. Cette situation dénote une sous urbanisation, pourtant considérée comme une alternative à une exploitation intensive des terres agricoles. Avec le rythme de croissance démographique, estimé à 2,4% (entre 1990 et 2008), la population burundaise serait actuellement évaluée à environ 10,5 millions et devrait atteindre 14 millions en 2015.

La densité globale de la population par rapport à la superficie des terres émergées est de 310 habitants au km^2. Le niveau élevé de cet indicateur fait du Burundi un des pays africains les plus densément peuplés. Cette densité moyenne masque cependant d'importantes disparités de peuplement entre les provinces et les communes, certaines communes pouvant même dépasser 400 habitants au km^2. Ce niveau de peuplement mis en relation avec le système extensif de l'agriculture et de l'élevage engendre une forte pression démographique sur les terres (FNUAP : Atlas du Burundi, 2012). Cette situation n'est pas sans risque sur l'alimentation et la sécurité alimentaire.

2.5.1.2. Un pays avec une population jeune

La structure par âge montre que la population du Burundi est extrêmement jeune. Deux tiers de la population sont âgés de moins de 25 ans et un peu plus de la moitié de la population (51,5%) ont moins de 18 ans. Les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 4% des Burundais, conséquence d'une faible espérance de vie à la naissance. L'âge moyen de la population est de 21,3 ans et l'âge médian de 17 ans. Cette jeunesse qui constitue la force vive du développement du pays est rurale, en grande majorité analphabète, et par conséquent économiquement peu compétitive. La jeunesse de la population a un grand potentiel de reproduction donc un taux d'accroissement élevé.

2.5.1.3. Un pays avec une croissance démographique explosive (fécondité élevée, forte mortalité globale)

Le Burundi est conscient de sa situation démographique explosive qui, si rien n'est fait dans le moyen et long terme, portera un sérieux coup de frein au processus de développement socio-économique et à l'atteinte de tous les autres objectifs de la Vision « Burundi 2025 ». La maîtrise de la démographie est incontournable et constitue un défi majeur pour le pays dont environ 90% de la population vivent en milieu rural et dont la terre constitue le facteur principal de production. Bien heureusement, le Burundi en est bien conscient car la maîtrise de la population constitue un des huit piliers de la vision 2025.

De façon spécifique, Selon le CSLP II, les défis démographiques mis en relief par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2008 concernent : (i) la forte pression démographique (310hab/km2) ; (ii) l'extrême jeunesse de la population ; (iii) le niveau de fécondité (6 enfants par femme en moyenne depuis plus d'une quarantaine d'années, avec plus de 320 000 naissances par an ces dernières années ; (iv) le taux de mortalité est très élevé, conséquence de la détérioration des conditions de vie du fait de la crise et de la pauvreté ; (v) l'accroissement rapide de la population (2,4% en moyenne par an de 1990 à 2008) est incompatible avec les systèmes de production et les capacités économiques et environnementales existants; et (vi) le faible niveau d'urbanisation (seul un burundais sur dix vit en milieu urbain).

2.5.2. Sécurité alimentaire et agriculture

Les indicateurs de la situation nutritionnelle sont préoccupants (voir graphique ci-dessous) et selon le rapport EDS II (ISTEEBU 2010), 58% des enfants souffrent de la malnutrition dont près de la moitié sous sa forme sévère. L'indice du panier de la ménagère calculé sur le marché de Bujumbura a plus que doublé par rapport à 2003 passant à plus de 35 000 frs en 2011 contre un peu plus de 15 000 frs en 2003.

Le rapport sur l'indice de la faim dans le monde 2011 produit par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) place le Burundi en 2ème position après la RDC parmi les pays dont l'indice de la faim s'est le plus détérioré.

L'apport calorique journalier par habitant se trouve bien en deçà des normes requises (1650 kilocalories contre 2100 recommandées). La couverture des besoins en nutriments essentiels est assurée à 75% pour l'énergie, 40% pour les protéines et 22% pour les lipides avec une consommation insignifiante de denrées riches en vitamines et en minéraux (fruits et légumes) surtout en milieu rural (SAN, 2008).

Selon toujours la SAN (2008), les rendements et les productions végétales, animales et halieutiques affichent toujours une tendance baissière et ne parviennent plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers d'une population en perpétuelle croissance. De 1982 à 2007, la production annuelle brute en vivres par habitant a baissé de 26% alors que sur la même période, la population a augmenté de 45%. Les produits traditionnels d'exportation (café, thé, coton) affichent une évolution erratique de la qualité, de la quantité et des cours sur les marchés internationaux.

L'édition 2012 du rapport d'avancement des OMD au Burundi montre qu'en ce qui concerne la faim, le rapport de l`Enquête démographique et de santé de 2010 révèle un taux d'insuffisance pondérale de 29% et un taux de malnutrition chronique de 58% chez les enfants de moins de cinq ans au Burundi. Bien que cette insuffisance pondérale soit une amélioration par rapport à son niveau de 2007 qui était de 35.2%, elle reste encore supérieure au taux de 21% accepté par l'OMS. Le taux de malnutrition chronique quant à lui est passé de 46% à 58% entre 2007 et 2010, donc très largement supérieur au seuil d`urgence qui est de 40%.

Selon le CSLP II, la pression démographique et la forte densité de la population aboutissent au morcellement des terres, qui risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire et de perturber la paix sociale. Par ailleurs, pour mieux gérer les risques et atténuer la vulnérabilité des populations, le Gouvernement encouragera les associations de producteurs à constituer des stocks communautaires (greniers communautaires) pour faire face aux pénuries conjoncturelles. Il prévoit aussi de renforcer le système d'alerte et d'information pour que les populations et les décideurs soient informés en temps utile de l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle et puissent prendre les décisions appropriées. Les objectifs de ce sous-programme visent à (i) améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations vulnérables dans les provinces où le taux de malnutrition chronique est particulièrement élevé et (ii) accroître l'accès à l'éducation et développer les capacités des mères vulnérables.

III. SYNTHESE DES CONSULTATIONS

3.1 Gouvernance, inégalités, conflits et fragilités

Les participants aux consultations nationales se sont montrés d'autant plus intéressés par les thématiques telles la gouvernance, les inégalités, les conflits et fragilité, etc. qu'ils en ont eux-mêmes vécu la réalité sur terrain et que, malgré l'amélioration relative de la situation, ils n'en continuent pas moins d'en observer les insuffisances dans leurs secteurs d'activité respectifs. On percevait clairement qu'ils étaient conscients d'où leur pays venait et où il en était. De là, on les voyait esquisser des voies de solution susceptibles d'améliorer leur sort dans le cadre global d'après-2015. Il est repris dans les tableaux ci-après les principaux défis et solutions à apporter formulés par les participants à ces consultations.

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
1. Gouvernance 1.1. Gouvernance démocratique					
• Existence d'une base établie d'institutions démocratiquement élues & des organisations de la société civile assez actives ;	• Cohérence des textes législatifs régissant les élections (Constitution, Code électoral, Loi communale); • Réduction de la violence politique ;	• Relecture et harmonisation des textes législatifs régissant les élections ; •	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Existence de plusieurs partis politiques ;	• Bon fonctionnement de certains partis politiques de l'opposition	• Garantir le libre fonctionnement des partis politiques et la libre participation au processus électoral ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Le coût élevé des élections au Burundi ;	• Réduction du coût des élections au Burundi ;	• Instauration et pérennisation du système des élections à bulletin unique et rationalisation de la tenue des élections au Burundi (regroupement de certains scrutins & décalage de certains mandats électifs) ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Existence d'un système électoral à listes bloquées	• Le Vote préférentiel ; •	• Mise en place d'un système électoral donnant plus de choix aux électeurs (vote préférentiel) ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Existence d'une Commission Electorale Indépendante (CENI) permanente ;	• Confiance des partis de l'opposition à l'égard de la CENI ; •	• Rééquilibrer la composition de la CENI en intégrant les partis de l'opposition ayant requis le plus de suffrages aux élections communales précédentes ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Existence des textes de loi sur les libertés publiques;	• Réduction des cas de violation des libertés publiques et des droits humains ;	• Garantir le libre exercice de libertés publiques par le respect des textes législatifs et réglementaires ; • Garantir le respect des droits humains ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
1.2. Gouvernance administrative					
• Existence des textes législatifs réglementaires régissant l'administration publique et privée au Burundi ;	• Transparence dans le recru-tement au Burundi ; • Augmentation du person-nel qualifié dans tous les secteurs ; • Augmentation de des équi-pements et d'infrastructures appropriés pour certains secteurs ;	• La transparence dans le recrutement et le respect des critères préalablement établis ; • La mise en application effec-tive de la loi portant distinc-tion des postes techniques des postes politiques ; • Le respect du principe de l'adéquation formation / emploi dans le recrutement; • Renforcement des capacités en personnel, en équipe-ment et en infrastructures publics ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Inexistence de la culture de redevabilité	• Inculcation de la culture de la redevabilité ;	• Faciliter l'accès de la popula-tion aux informations et aux textes officiels ; • Mise en place des méca-nismes de suivi et de respect du système d'évaluations des performances et des résultats ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Existence de la loi commu-nale, de la politique nationale et d'autres textes réglemen-taires sur la décentralisation ;	• Accroissement des capacités et des moyens d'opérationnalisation de la décentralisation ; • Articulation entre les entités déconcentrées (Province) et les entités décentralisées (communes) ; • Bonne coordination des entités déconcentrées et des entités décentralisées ;	• Mise en place des stratégies appropriées pour l'accélé-ration de la décentralisation (ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour les com-munes) ; • Renforcement des capacités des différents acteurs et la vulgarisation de la loi sur la décentralisation ; • Renforcement de la coordination des entités déconcentrées et les entités décentralisées ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
1.3. Gouvernance économique					
• Existence des institutions de lutte contre la corruption ;	• Correction du chevau-chement des structures chargées de la lutte contre la corruption ; • Bonne répartition des res-sources de l'Etat (absence de stratégies pro-pauvre) ; • Sanction des impunités des crimes économiques ;	• Obligation de rendre compte à tous les niveaux de responsabilité ; • Rationalisation et meill eure coordination des structures chargées de la lutte contre la corruption ; • Meilleure allocation de ressources budgétaire en faveur des secteurs produc-tifs et des communautés à la base ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Existence des textes régis-sant les institutions de lutte contre la corruption et les marchés publics ;	• Lutte contre la corruption dans la société burundaise ; • Accroissement du niveau de redevabilté (reddition des comptes) ;	• Sensibilisation de la popu-lation sur les méfaits de la corruption ; • Répression des crimes économiques ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
1.4. Gouvernance sécuritaire					
• « Réforme des CDS » en cours au sein des ministères en charge de la Défense et la Sécurité ;	• Des CDS suffisamment au service de la population ; • Des CDS transparents et redevables à l'égard de la population ;	• Mettre les CDS au service de la population ; • Rendre les CDS transparents et redevables à l'égard de la population ;	• 2015-2025	-	• Etat ; • Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Les Corps de défense et de sécurité (CDS) en core peu efficients	• Performances des CDS ;	• Renforcement des capacités des membres des CDS ; • Inculquer la culture de la redevabilité dans les CDS ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Professionnalisation des CDS en cours	• Accroissement des moyens, d'équipements et d'infrastructures appro-priés pour les CDS (Police & Armée) ;	• Equipement adéquat des CDS ; • Poursuivre les réformes entreprises pour mieux professionnaliser les CDS ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; •
• La police de proximité en cours de mise en place	• Implantation/généra-li-sation de la « Police de proximité » ;	• Généralisation de la « police de proximité » ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Faible réintégration des démobilisés	• Réintégration des démo-bilisés et des handicapés de guerre ; • Mise sur pied d'une politique de reconversion professionnelle des retrai-tés des CDS (45 ans) ;	• Amélioration de la politique de la réintégration des ex-combattants/démobilisés/ retraités & des handicapés de guerre ; • Création au sein de la population civile d'unités génératrices de revenus intégrant les ex-combat-tants/démobilisés/retraités & handicapés de guerre ; • Mise en place d'une politique de reconversion professionnelle des retraités des CDS ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
1.5. Gouvernance axée sur l'Etat de droit					
• Faiblesse de l'Etat de droit ;	• Vulgarisation des textes juridiques ; • Recrutement des magistrats sur concours ; • Lutte contre la corruption d es personnels de la Justice ;	• Education civique de la population ; • Recrutement des magistrats par concours ; • Répression implacable de la corruption ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Justice dépendante de l'Exécutif	• Justice indépendante ; • Conseil Suprême de la Magistrature majoritaire-ment composé par des magistrats élus par leurs pairs ; • Relèvement du barème salarial des magistrats au regard de leur mission dans la société ; • Accroissement des moyens de fonctionne-ment du Ministère de la Justice ;	• Améliorer la séparation des 3 pouvoirs non seulement dans les principes mais aussi dans les faits notamment dans l'allocation équitable des moyens de fonction-nement ; • Rééquilibrer le Conseil Supérieur de la Magistrature en faveur des magistrats élus par leurs pairs ; • Revoir le barème salarial et les avantages sociaux des magistrats à la hauteur de leur mission dans la société ; • Déconcentrer l'approvision-nement des équipements et des consommables ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Faible accès des justiciables à la Justice	• Justice accessible à la population à la base ; • Partage (équitable) des ressources de l'Etat ; • Sanction des crimes poli-tiques et économiques ; • Assistance juridique pour les justiciables ordinaires;	• Promouvoir la Justice de proximité en renforçant les capacités (ressources humaines et matérielles) des tribunaux de résidence ; • Poursuivre et généraliser le renforcement des capacités des magistrats et des auxi-liaires de la Justice (greffiers, police judiciaire, personnel pénitentiaire, etc.) ; • Assurer une meilleure répartition des ressources de l'Etat ; • Mettre sur pied un service d'aide légale au service des justiciables incapables de s'offrir l'assistance d'avocat ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF
• Justice pénale peu huma-nisée	• Amélioration des condi-tions carcérales ; • Réduction de la popula-tion carcérale ; • • Police judiciaire respec-tueuse des Droits Humains ; • Traitement adéquat des Groupes Vulnérables dans les maisons de détention	• Amélioration des conditions de détention ; • Mise en place des peines alternatives à la détention; • Sanction des policiers coupables de violation des droits humains ; • Prise en considération des mineurs dans l'application de la justice pénale ; • Eradication des détentions irrégulières ; • Renforcement des inspections judiciaire et pénitentiaire ; • Amélioration de la chaîne pénale ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères tech-niques en charge de la question) ; • PTF

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
2. Des Inégalités 2.1. Au niveau du genre					
• Existence des textes d'engagement aux niveaux national, régional et international ; • Existence d'une Politique Nationale GENRE	• Diligence du processus d'adoption du projet de loi spécifique sur la lutte contre les violences basées le genre ; • Diligence du processus de ratification du protocole de Maputo ; • Diligence dans la mise en application de la déclaration de Kampala sur les VBG ; • Amélioration de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la résolution 1325 ; • Financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale GENRE	• Adoption du projet de loi spécifique sur la lutte contre les VBG ; • Ratification du protocole de Maputo ; • Mise en application de la déclaration Kampala sur les VBG ; • Traduire (en langue nationale) et vulgariser la CEDEF et la résolution 1325);	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• La constitution consacre un quota de 30% des postes aux femmes ;	• L'Application du quota de 30% de postes aux femmes dans l'administration ;	• L'application du quota de 30% de postes aux femmes à tous les secteurs de l'administration publique et privée ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Peu de femmes dans le secteur privé formel ;	• Promotion de la femme dans le secteur privé ;	• Amélioration de l'accès de la femme aux ressources (finances et technologie) et la promotion de l'entreprenariat des femmes ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
2.2. Au niveau des groupes marginalisés (Batwa, personnes vivant avec un handicap, albinos, etc.)					
• Existence des groupes de personnes marginalisées	• Intégration des personnes marginalisées dans les secteurs de la vie nationale ; • Accès à la formation, aux ressources productives dont la terre, et aux autres services publics pour les Batwa ;	• Prise en compte des besoins spécifiques de chaque catégorie des groupes de marginalisés ; • Privilégier l'intégration des Batwa dans la politique nationale de villagisation et promouvoir l'éducation des Batwa ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF

Etat des lieux	Défis relevés	Perspectives/Solutions	Timing/Horizon 2015-2025 ? 2015-2050 ? Au-delà de 2015 ?	Source de finance-ment	Responsable
2.3. Au niveau des jeunes					
• Les jeunes représentent le pourcentage élevé des autres catégories de la population ;	• Bon encadrement de la jeunesse ; • Création d'emplois spécifiques des jeunes ;	• Promotion de l'entrepreneuriat des associations des jeunes ; • Multiplication des projets de haute intensité de main-d'œuvre ; • Multiplication, le renforcement et la rentabilisation des centres de jeunes dans les communes ; • Mise sur pied d'un observatoire sur l'emploi et la formation pour les jeunes au niveau national ; • Opérationnalisation du fonds pour l'emploi des jeunes ; • Généralisation des stages de jeunes pour le premier emploi ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
3. Conflits & Fragilités					
• Existence des mécanismes de gestion des conflits (CNVR, CNTB, Ombudsman, CNIDH)	• Cessation effective des conflits interethniques cycliques ; • Maîtrise de la démographie ; • Application du code foncier • Réduction des grèves répétitives des syndicats ; • Lutte contre les violations des DH ;	• Multiplier les séances d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique ; • appuyer et renforcer les capacités de la CNTB et des juridictions compétentes ; • Faire respecter le code foncier • Le renforcement du fonctionnement des institutions et des mécanismes de gestion des conflits ; • Education civique de la population ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Conflits entre partis politiques & leurs organisations de jeunesses respectives	• Libre fonctionnement des partis politiques • Réduction des antagonismes entre les partis politiques et les mouvements intégrés respectifs ;	• Non-immixtion du Ministère de l'Intérieur dans le fonctionnement des partis politiques ; • Education civique sur les jeux démocratiques ; • Application de la loi pour dissuader la transformation des mouvements de jeunes en milices ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF
• Instabilité dans la sous-région (M23) ;	• Lutte contre circulation des armes légères ; • Lutte contre la criminalité transnationale ;	• La défense commune et l'échanges d'information dans la sous-région ;	• 2015-2025	-	• Gouvernement (Ministères techniques en charge de la question) ; • PTF

Au total, on aura remarqué que le timing de 2015-2025 a chaque fois été retenu. La raison avancée par les participants est qu'avec une volonté politique ferme, le Gouvernement (à travers les ministères techniques concernés) et les PTF sont en mesure d'atteindre les objectifs escomptés à cette échéance.

La myciculture représente une des activités de diversification de la production agricole au Burundi

3.2 Croissance économique et emploi

3.2.1. La croissance économique

Les conditions économiques actuelles ont été au centre de tous les débats régionaux : la faiblesse du taux de croissance qui reste depuis plusieurs années toujours inférieur à 5% alors qu'un minimum de 7% pendant quelques années est requis pour que la majorité de la population puisse sentir, dans leur vécu quotidien, le changement en termes de réduction de la pauvreté ; la forte dépendance du secteur agricole (plus de 45% du PIB, plus de 95% de l'offre alimentaire et plus de 80% des recettes d'exportation) ;le secteur agricole peu modernisé et diversifié ; le niveau d'inflation élevé dû principalement à la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires ; le secteur privé qui peine à décoller et générer des emplois fautes d'incitations financières en termes de facilité d'accès au crédit ; le secteur informel de plus en plus présent ; etc.

Les participants ont tous plaidé pour la modernisation et la diversification de l'Agriculture dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et d'augmenter la valeur ajoutée de ce secteur. Cela se fera notamment à travers l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles, la recherche et la promotion de nouvelles cultures résistantes au changement climatique, et l'amélioration de l'accès au crédit agricole de la grande majorité des producteurs.

La forte poussée démographique (2,5% de croissance) a été de partout jugée comme un frein à l'atteinte des objectifs de croissance et de sortie de la pauvreté de par la pression engendrée sur les terres cultivables, les infrastructures sociales de bases (santé et éducation), la diminution de la part des revenus des ménages allouée au développement et à la création d'autres activités génératrices de revenus. Il a été recommandé de sensibiliser la population aux méthodes de planification familiale, de regroupement en villages de développement pour un meilleur accès aux infrastructures sociaux et de dégagement de terres pour l'agriculture.

Le secteur privé étant aujourd'hui peu performant alors qu'il est désigné dans les instruments nationaux de planification stratégique comme devant être le moteur d'une croissance soutenue et créatrice d'emplois, il a été recommandé de poursuivre l'amélioration du climat des affaires, de faciliter l'accès aux crédits, d'orienter les différents apports financiers des partenaires au développement dans le sens de plus contribuer à la diversification du secteur privé, de renforcer l'action coopérative communautaire et de soutenir les initiatives des petites et moyenne entreprises naissantes.

Le manque d'énergie restant une des grandes contraintes à la croissance et au développement du secteur privé, une approche couplant la recherche de nouveaux financements par, notamment, le biais du renforcement de la coopération internationale et régionale et la recherche de nouvelles sources d'énergies a été encouragé.. Les participants ont déploré le fait que les coupures de courant prolongées auxquelles on observe ces dernières années minent les activités et la viabilité financières de certaines AGR.

L'État est aussi encouragé à continuer à se pencher sur les avantages à tirer des partenariats engagés, surtout ceux permettant le développement des infrastructures d'appui à la production (Energie, transport, TIC, etc.), et l'industrialisation du pays, tout en engageant les PTF à s'aligner sur ses priorités et à diminuer les coûts de transaction. Un accent particulier doit être mis sur le développement et la modernisation du secteur minier qui a de fortes potentialités même s'il ne contribue que pour moins de 4% au PIB.

3.2.2. L'emploi

L'auto emploi de jeunes sert de palliatif au manque de poste de travail au Burundi

La préoccupation de l'emploi surtout des jeunes et l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus pour assurer leur autonomisation financière ont été partout soulevés. Avec une forte population jeune (plus de 70% de la population à moins de 30 ans), le taux de chômage est très élevé puisqu'il représente 14,6% en milieu urbain qui ne compte que moins de 10% de la population,

contre environ 11% en milieu rural (90% de la population). Cependant, il faut souligner que ces chiffres ne reflètent pas la réalité qui est certainement beaucoup plus grave puisqu'ils ne tiennent pas compte du chômage déguisé qui prévaut massivement, surtout dans le monde rural..

Les participant ont évoqué certains problèmes qui prévalent dans le domaine du travail notamment le fait que l'État n'engage plus les lauréats des universités (1% seulement), la non transparence dans les rares opportunités de recrutements, les disparités salariales parfois pour les mêmes postes ou les mêmes grades, l'indisponibilité d'une politique de l'Etat en soutien aux chômeurs ou primo-demandeurs d'emplois, la faiblesse de création d'emplois du secteur privé lui-même peu développé, , le manque ou l'insuffisance de soutien en faveur des initiatives d'auto-emploi et de démarrage de propres affaires pour les jeunes à travers notamment la facilitation de l'accès au financement, etc.

Il a été recommandé à défaut d'une politique de soutien aux chômeurs, le renforcement des micro finances pour plus de ressources à l'auto emploi, la mise sur pied d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, l'adaptation des formations aux emplois disponibles, l'instauration de services différenciés s'occupant uniquement de l'emploi et des opportunités d'emplois en terme d'études prospectives des secteurs porteurs d'emplois ainsi que l'instauration des critères stricts et objectifs pour l'accès aux emplois publics et l'harmonisation des salaires.

Les différentes actions envisagées telles que recueillies se retrouvent dans le tableau de la page suivante.

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Horizon 2015-2025	Source de financement	Responsable
III.2.1Croissance économique					
III.2.1.1. Développement de l'agriculture, de l'industrie et de la recherche agricole					
• Faible croissance économique suite à : • - une faible production agro-pastorale depuis 1960 (en moyenne 4% par an)	• croissance démographique maîtrisée	• Renforcer les méthodes de planning familial			• Gouvernement (Ministère en charge de la santé) ; ONGs et PTFs
• - Une faible production agro-alimentaire et industrielle ;	• Financement accru des travaux de recherche agronomiques	• augmenter les moyens financiers pour les travaux de recherche	• 2015-2025	• Gouvernement, PTFs, ONGs	• Gouvernement, Ministère en charge d l'industrie et du commerce
	• Augmentation et disponibilité des intrants agro-pastoraux	• Subventionner les engrais chimiques et sensibiliser la population sur l'usage de la fumure organique			• Gouvernement (Ministères en charge de l'agriculture et de l'industrie)
	• Vulgarisation et mise en œuvre de la politique de protection des sols	• disponibilité des produits vétérinaires et des semences améliorées			
• Variabilité climatique et exiguïté des terres	• Regrouper la population dans les villages	• Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de villagisation • Mettre en place et développer les assurances agricoles	• 2016		• Gouvernement Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement
		• Promouvoir la maîtrise de l'eau et l'irrigation			
• Faible mécanisation de l'agriculture	• agriculture mécanisée	• Modernisation de l'agriculture		• PTFs, Gouvernement etONG	
•	• Retour des jeunes à l'agriculture	• Encourager la création des coopératives	• 2015-2025		
• Différents secteurs de production non suffisamment diversifiées et améliorées	• Développer les secteurs de production	• Diversifier les cultures de marché			• Ministères en charge de l'agriculture, du Commerce, de l'industrie, des relations extérieures
• Insuffisance et faible diversification des unités de transformation des produits agro-pastorales	• répartition géographiques adéquates des interventions des (PTFS) partenaires au développement	• Encourager tous les Partenaires au Développement(PTFS) à tenir compte des besoins du Gouvernement dans leurs interventions	• 2016		

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Horizon 2015-2025	Source de financement	Responsable
III.2.1.2. Développement Industriel et du Secteur privé					
• Insuffisance et difficulté d'accès aux infrastructures d'appui à la production (Energie, transports, TIC, Irrigation)	• Mobilisation des financements pour les projets prioritaires	• Adopter et mettre en œuvre un plan de développement des infrastructures d'appui à la production (Energie, transports, TIC, Irrigation)	• 2015-2025	• PTFs, Gouvernement et ONG	• Gouvernement (Tous les Ministères)
• Faible revenu des ménages • Politique de décentralisation non effective • Résistance au changement de mentalité • Secteur touristique peu développé; Secteur des services non performant	• Plus d'industries • Accès des femmes aux activités génératrices de revenus • • Autonomie financière des communes • Population travailleuse et motivée	• créer un climat favorable aux Opérateurs Economiques pour développer le secteur industriel • Développer l'entrepreneuriat féminin • Renforcer les fonds de micro-crédit • Promouvoir la décentralisation • Inculquer une culture de travail aux burundais • Développer les nouveaux secteurs porteurs (Tourisme, Mines, Services)			• Gouvernement (Ministères en charge du commerce et de l'industrie, • • Ministère en charge de la solidarité, de la promotion du genre

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Horizon 2015-2025	Source de financement	Responsable
III.2.2. Emploi					
• Taux de chômage élevé et croissant tant dans les zones urbaines que rurales	• Réduction du taux de chômage	• Sensibiliser et appuyer la jeunesse à l'entrepreneuriat			
• Disproportion hommes femmes dans le secteur de l'emploi	• Amélioration des capacités des femmes	• Tenir compte de l'équilibre hommes femmes dans les recrutements dans les services publiques, parapublics et privés			
		• Création d'un fond de soutien à l'entreprenariat de la jeunesse			
		• Sensibiliser et appuyer les femmes rurales à adhérer dans les coopératives et les micro-finances			
	• Création d'emplois diversifiés	• Création d'un environnement favorable au développent du secteur privé			• Gouvernement (Ministères en charge de l'emploi, du commerce et de l'industrie, des finances et de la planification du développement
	• Soutien aux chômeurs par l'Etat	• Mettre sur pied un Observatoire de l'emploi			
• Inadéquation de la formation avec l'emploi	• Augmentation des filières de formation technique et professionnelle	• Multiplier et soutenir des filières de formation technique et professionnelle	• 2015-2025	• PTFs, Gouvernement et ONG	
		• Adapter les programmes et les formations aux besoins du moment			
• Favoritisme dans le recrutement (secteur publique et privé)	• Transparence dans le recrutement	• Etablir les conditions objectifs d'accès à l'emploi; promouvoir la transparence et les recrutements sur concours; promotion de l'excellence			
• Marché de l'emploi restreint	• Promouvoir l'égalité salariale	• Harmonisation et relèvement du niveau des salaires			
• Manque de statistiques fiables sur l'emploi	• Disponibilité des différentes données actualisées sur l'emploi, le chômage	• Mener une enquête pour actualiser les données sur l'emploi			
		• Mettre sur pied des services différenciés s'occupant uniquement de la recherche et de la centralisation des données sur l'emploi et du chômage et des études sur la création d'emplois			

3.3 Énergie, eau et durabilité de l'environnement

3.3.1. Les principaux défis identifiés aux cours des consultations régionales

Le thème qui porte sur l'énergie, l'eau et la durabilité de l'environnement revêt un caractère transversal et a des liens avec tous les secteurs du développement économique durable.

Toutes les provinces ont pratiquement exprimé les mêmes aspirations ;on pourrait donc considérer que les résultats de ces consultations traduisent des tendances nationales. Ainsi, l'intérêt accordé à l'énergie par les OMD est partagé pratiquement au même degré par toutes les régions. Globalement, les échanges participatifs ont montré que le **déficit énergétique** freine non seulement le développement du secteur privé, de l'industrie et des services, mais aussi, il constitue un **obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement**. Le problème de la **faible production énergétique** enregistrée au Burundi due au niveau faible des investissements dans ce secteur devra nécessairement trouver des solutions appropriées, intégrant des réponses au niveau régional, sans mettre de côté **l'exploitation des autres sources d'énergie pouvant augmenter le taux d'accès à l'énergie spécialement en milieu rural.**

L'environnement durable reste aussi au cœur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD7). Les OMD reconnaissent que la préservation de l'environnement fait partie intégrante de la prospérité de l'économie mondiale et du bien-être social. Ne pas assurer la stabilité de la biodiversité par exemple compromettra les efforts de développement socio-économique.

La surexploitation permanente et la pollution des écosystèmes (terrestres et aquatiques) inscrites dans un contexte de forte démographie sont les principales préoccupations environnementales enregistrées au cours des consultations nationales.

Les participants aux consultations régionales ont relevé les défis en rapport avec l'existence des **textes législatifs sectoriels (code forestier, foncier, minier et pétrolier, loi sur l'eau, sur les aires protégées,…) réglementant la gestion des ressources naturelles,** mais qui, malheureusement, ne sont pas vulgarisés et appliqués. Certains textes et lois sont lacunaires et par conséquent leur application devient fragmentaire. La **faiblesse de gouvernance du secteur** se traduit notamment par la spéculation très fortement entretenue par l'inexistence d'un **cadre de synergie et de cohésion entre les acteurs,** mais aussi par un **manque de mécanisme de suivi et d'évaluation des interventions** dans le domaine de gestion des ressources naturelles.

Les mesures préconisées lors des consultations régionales sont relatives à l'**information**, la **sensibilisation, la mise en œuvre des politiques et stratégies** de gestion durable des eaux, des terres, de reboisement et d'adaptation aux changements climatiques etc.

3.3.2. Les nouveaux défis émergeants

La problématique des changements climatiques et ses conséquences devront également constituer un point nécessitant plus d'attention dans le programme de développement pour l'après-2015. Il est nécessaire et urgent de sensibiliser les décideurs et le public sur les défis climatiques majeurs auxquels le pays est confronté et d'entreprendre, au plus tôt, des mesures appropriées en vue de renforcer la capacité du pays à faire face aux impacts prévisibles de la variabilité et du changement climatique. La stratégie d'adaptation aux conséquences des changements climatiques vise à protéger les personnes et les biens en agissant pour **la sécurité et la santé publique, limiter les coûts et tirer parti des avantages, préserver le patrimoine naturel, faire face aux besoins et aux préoccupations urgentes et immédiates** afin de s'adapter aux effets néfastes des variations et des changements climatiques, à protéger l'environnement et à garantir le développement durable. Les différentes actions envisagées telles que recueillies se retrouvent dans le tableau de la page suivante.

Etat des lieux	Défis relevés	Solutions proposées	Horizon 2015-2025 ?	source de finance-ment	Responsable
3.3.3. Au niveau du bois d'énergie					
• Le bois de chauffe et le charbon de bois dominent le bilan énergétique (96%).	• Diversification des sources d'énergie • Reconstitution des éco-systèmes en destruction croissante	• Diversifier les sources d'énergie pour la cuisson et l'éclairage ; • Promouvoir l'efficacité énergétique et la gestion durable du bois • Promouvoir l'utilisation de la tourbe • Informer et former toutes les par-ties prenantes sur la gestion ration-nelle des ressources naturelles	• 2015-2025	• PTF • Gouvernement	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale
• Existences des textes réglementaires	• Diffusion des textes réglementaires	• Vulgariser les textes en français et en kirundi • Appliquer rigoureusement les textes réglementaires en vigueur	• 2015-2025	• PTF • Gouvernement	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale
• Manque de capacités et de coordination dans la gestion des espaces à bois	• Exploitation raisonnée du bois	• Renforcer les capacités des institu-tions et communautés qui gèrent les boisements • Renforcer le cadre de collaboration intra et interinstitutionnelle	• 2015-2025	• PTF • Gouvernement	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale
3.3.4. Au niveau de l'électricité					
• Potentiel hydroélec-trique • important	• implication du secteur privé • Insuffisance ou manque de financements	• Créer les conditions favorables et encourager les initiatives des privés • Mobiliser les financements en faveur du secteur de l'électricité	• 2015-2025	• Gouvernement, PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale
• Déficit énergétique criant	• Augmentation de la capacité de production • Accroissement des d'investissements pour la construction des CHE • Gestion rationnelle de l'énergie dans les ménages • L'adaptation aux aléas climatiques qui influencent la produc-tion d'énergie	• Investir dans la construction natio-nale et/ou régionale des CHE • Mobiliser les financements • Maîtriser l'économie de l'énergie • Protéger les bassins versants et lacs de retenus • Utiliser des équipements élec-triques adéquats • Renforcement des capacités	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale
• Faible taux d'électrifi-cation du pays (4,8% des ménages ont accès à l'électricité) avec un écart consi-dérable entre le milieu urbain (39,6%) et le milieu rural (1,2%)	• L'accès d'une grande population à l'électricité • Répartition équitable entre le milieu rural et le milieu urbain •	• Procéder aux extensions des réseaux électriques et aux raccor-dements • Promouvoir la villagisation pour faciliter le raccordement • Diversifier les sources n'énergie (solaire, etc.)	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéfi-ciaire, • Administration locale

Etat des lieux	Défis relevés	Solutions proposées	Horizon 2015-2025 ?	source de financement	Responsable
• Au niveau des autres sources d'énergie					
• Potentiel important en énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, géothermique)	• Dissémination des énergies nouvelles • Reconnaissance de la source d'énergie géothermique	• Promouvoir et vulgariser les technologies des énergies nouvelles • Diversifier les sources d'énergies (éolienne, solaire,…) • Explorer les sites potentiels en énergie géothermique • Encourager les initiatives privées • Sensibiliser la population sur le programme d'efficacité énergétique	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Existence des gisements de tourbe (plus de 50 millions de tonnes exploitables)	• Limiter les impacts négatifs sur l'environnement (pollution par le CO2)	• Réhabiliter les sites d'extraction (remise en état) • Prétraitement par carbonisation	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
3.3.5. Au niveau de la ressource eau					
• Existence d'un potentiel en eau important	• Gestion efficiente du potentiel hydrique existant • Exploration du potentiel des eaux souterraines	• Sensibiliser la population sur la gestion rationnelle de l'eau disponible • Vulgariser le système de rétention d'eau • Quantifier le potentiel hydrique du pays • Explorer le potentiel en eau souterraine	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Existence des textes réglementaires	• Dissémination des textes réglementaires de gestion de l'eau • • Création d'un cadre adéquat de collaboration entre les intervenants dans le secteur de l'eau	• Vulgariser les textes réglementaires • Suivre la mise en œuvre des textes réglementaires • • Renforcer la coordination intersectorielle • Appliquer le règlement en vigueur	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Augmentation de la pollution des eaux	• Aménagement des bassins versants • Gestion des sources de pollution (industrielle, minière, ménagère)	• Aménager les bassins versants • Traiter les eaux usées avant le rejet dans les eaux des cours d'eau ou des lacs • Renforcer les capacités institutionnelles	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale

Etat des lieux	Défis relevés	Solutions proposées	Horizon 2015-2025 ?	source de financement	Responsable
3.3.6. Au niveau de la durabilité de l'Environnement					
• Diminution des superficies couvertes par les forêts (3145,2Km2 en 1990 à 1864,9 Km2 2010) superficie)	• Préservation des écosystèmes • Augmentation des proportions des espaces protégées	• Renforcer la politique de reboisement • Promouvoir les essences agro forestières dans les exploitations • Protéger et restaurer les forêts existantes • Sensibiliser la population sur la gestion rationnelle du bois et les méfaits de la déforestation	• 2015-2025	• PTF • Gouvernement	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Etat de l'environnement alarmant (Rupture de l'équilibre des écosystèmes)	• Augmentation des espaces forestières • Adaptation aux Aléas climatiques • • • La diminution de la pollution des eaux • • • • Maitrise des déchets	• Reboisement • Promouvoir les actions de conservation des ressources naturelles • Informer la population sur les enjeux environnementaux • Promouvoir les technologies de recyclage des déchets non biodégradables • Exiger et renforcer le système d'épuration des eaux usées et des déchets industriels et/ou ménagers • Initier et éduquer la population surtout les femmes sur le triage des déchets domestiques	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Niveau d'émissions de CO2 relativement bas (0,6 en 1990 à 0,2 en 2005)	• Maintien du niveau bas d'émissions de CO2 •	• Suivre régulièrement l'évolution des émissions • Mener des études d'impacts environnementaux dans les secteurs susceptibles d'augmenter les émissions de CO2	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale
• Existence des plans d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques	• Mise en œuvre des plans d'actions • • Manque de financement pour la mise en œuvre	• Soutenir toute activité visant l'adaptation et/ou l'atténuation des changements climatiques • Développer des projets pour la mobilisation des financements	• 2015-2025	• Gouvernement • PTF	• Gouvernement • PTFs • Population bénéficiaire, • Administration locale

3.4 Accès aux services sociaux de base

3.4.1. Accès à l'éducation

Les consultations nationales ont montré que les gens s'accordent à dire que, contrairement aux résultats escomptés et attendus en 2015, le secteur de l'éducation au Burundi affiche une faible performance.

En effet, l'analyse de l'état des lieux du secteur de l'éducation au Burundi montre un secteur encore à multiples défis à relever pour espérer atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement spécialement ceux en rapport avec la scolarisation universelle (OMD 2). En effet, quoique le Gouvernement ait fait un effort considérable en décrétant la gratuité de l'enseignement au niveau primaire, ce qui a certes eu comme effet l'augmentation du taux net de scolarisation (TNS) et même celle du taux brut de scolarisation (TBS), pas mal de problèmes persistent dans ledit secteur (colonne de l'état des lieux).

Les principaux défis relevés sont essentiellement liés à l'insuffisance des infrastructures scolaires et du personnel enseignant consécutive au manque de financements et aux programmes d'enseignement qui ne sont pas régulièrement actualisés et adaptés aux réalités du moment.

Pour le redressement de la situation, les participants aux consultations régionales et les professionnels sectoriels se sont accordés sur les actions (perspectives) qu'il faudra mener pour relever les défis identifiés afin d'améliorer ou renverser l'état des lieux actuel.

Etant donné que certaines de ces actions proposées requièrent beaucoup plus de temps pour être réalisées, l'année 2025 a été désignée comme butoir à l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle au Burundi.

L'État du Burundi et les différents partenaires techniques et financiers devront collaborer pour encadrer et financer la réalisation des perspectives nécessaires pour atteindre l'OMD2 et bien évidemment sous la supervision/responsabilité du Gouvernement du Burundi comme indiqué dans le tableau synthèse des résultats des consultations ci-après.

La dotation du pays en infrastructures et personnel enseignant suffisant est la clé de réussite de la politique d'éducation

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Timing/ Horizon	Source de financement	Responsable
• Système éducatif burundais peu performant	• Un système éducatif burundais très performant	• Améliorer la qualité de la formation des formateurs à tous les niveaux d'enseignement surtout dans les sciences de l'éducation			Gouvernement
• Des taux faibles de passage du niveau primaire au secondaire et du secondaire au supérieur	• Augmentation du taux de passage du primaire au secondaire et du secondaire au primaire •	• Renforcer la formation en cours d'emploi du personnel enseignant • Adapter les programmes et les formations aux besoins du moment • Mobiliser des ressources additionnelles pour le développement du secteur de l'éducation et sensibiliser la population à l'éducation pour tous	2015-2025	PTF, Gouvernement	Ministères ayant en charge l'éducation
• Offre scolaire inférieure à la demande	• Création des écoles des métiers pour absorption de la masse des écoliers qui sortent des écoles fondamentales	• Augmenter le budget de l'Etat alloué à l'éducation et mobiliser d'autres financements en faveur du secteur de l'éducation	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement, Ministères ayant en charge l'éducation
• Infrastructures scolaires • insuffisantes et sous équipées	• Construction et équipement des écoles en quantité suffisante	• Mobiliser des ressources humaines et financières pour la construction des écoles communautaires	2015-2025	PTF, Gouvernement, Population	Gouvernement
• Insuffisance du personnel enseignant quoique des enseignants sont formés mais non recrutés (ratio élèves/enseignants)	• Réduction du taux élève/ enseignant à 50	• Recruter un personnel enseignant suffisant			Ministères ayant en charge l'éducation et le développement communal
• Accès faible à l'enseignement préscolaire	• Généralisation de l'enseignement préscolaire à travers tous le pays	• Sensibiliser les parents aux bienfaits de l'enseignement préscolaire et à la construction des infrastructures y relatives		PTF, Gouvernement	Gouvernement
• Incohérence et inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins du pays	• Adéquation entre la formation et l'emploi	• Elaborer des programmes d'enseignement qui tiennent compte de la réalité et des besoins du pays	2015-2025		Ministères ayant en charge l'éducation
• Mouvements de grève répétitifs dans le secteur de l'enseignement	• Motivation et amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants Adéquation entre la formation et l'emploi	• Améliorer et réduire les écarts salariaux des fonctionnaires pour réduire le mécontentement du personnel enseignant	2015-2025	Gouvernement, PTF	Gouvernement, Ministère ayant en charge la fonction publique
• Taux d'abandon élevé dû notamment aux grossesses non désirées et à la pauvreté extrême des ménages	• Réduction du taux d'abandon scolaire dû notamment aux grossesses non désirées	• Elaborer une stratégie de formation civique et humaine intégrant l'éducation à la sexualité et la santé reproductive des jeunes en général et des adolescents en particulier	2015-2025	Gouvernement, PTF	Gouvernement, Ministères ayant en charge l'éducation et la planification du développement économique
• Pauvreté extrême de la majorité des ménages qui a une incidence négative sur la scolarisation des enfants	• Amélioration des revenus des ménages	• Promouvoir des activités génératrices de revenus			

3.4.2. Accès aux soins de santé

Le secteur de la santé réalise depuis plusieurs années des progrès considérables suite aux nombreuses réformes initiées et mises en œuvre pour l'amélioration de l'accès aux services de santé. On peut citer notamment la mesure présidentielle de 2005 d'assurer la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et pour les femmes qui accouchent. Cependant, ces performances ne permettront pas d'atteindre l'ensemble des cibles fixées pour les Objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé (OMD 4, OMD 5 et OMD 6) .

L'accès aux médicaments dont les antirétroviraux est un gage pour promouvoir la sante de toute la population burundaise

Les participants aux consultations nationales ont souligné que le secteur de la santé reste caractérisé par des taux de mortalité maternelle et infantile relativement élevés avec une faible prévalence contraceptive. La qualité des soins et des services sanitaires restent à améliorer pendant que l'accès cause encore lui aussi un problème social de grande taille, malgré la mise en place des mécanismes de financement de la mutualité des soins des santé tels l'introduction de la Carte d'assistance maladie (CAM) et le développement des structures de l'assurance maladies.

Malgré une nette amélioration de la couverture vaccinale et la mise en place d'un financement basé sur les performances (FBP), la prévalence et l'incidence des principales maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA restent très élevé, et on observe une tendance à la hausse des maladies diarrhéiques. En ce qui concerne la nutrition et la protection sociale, la majorité de la population burundaise reste malnutrie et non bénéficiaire de la protection sociale .Les actions à mener afin d'améliorer les services de santé sont proposées dans le tableau qui suit.

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Timing/Horizon	Source de financement	Responsable
• Ratio de mortalité maternelle avec une tendance à la baisse mais beaucoup d'efforts restant à fournir	• Réduction sensible des mortalités maternelle et infantile	• Renforcer les services et les soins de santé maternelle et infantile (ressources humaines, matérielles et financières)	2015-2025	Gouvernement et PTF	
• Taux de mortalité infantile avec une tendance à la baisse mais beaucoup d'efforts restant à fournir	• Réduction considérable de la mortalité infantile	• Mobiliser l'opinion pour une adhésion effective à la planification des naissances			
• Prévalence contraceptive avec une tendance à la hausse et une nécessité de renforcer les interventions pour atteindre les objectifs du Gouvernement	• Accroissement de l'adhésion à la contraception	• Mettre en place des mesures incitatives en faveur de la planification des naissances	2015-2025		Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Taux d'accouchement assisté avec une tendance à la hausse (22% en 2000 et 68% en 2012) avec une nécessité d'améliorer la qualité des soins	•	•		Gouvernement et PTF	

Etat des lieux	Défis	Perspectives	Timing/Horizon	Source de financement	Responsable
• La qualité des soins et de services de santé reste à améliorer	• Amélioration de la performance du système sanitaire •	• Renforcer les mécanismes de financement de la santé existant et en initier d'autres novateurs • Accroissement à au moins 15% la part du budget de l'Etat alloué au Ministère de la santé	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Taux de couverture vaccinale à un niveau très élevé mais dépendant essentiellement des ressources extérieures	• Mobilisation des financements intérieurs suffisants pour la vaccination afin de tendre vers l'indépendance vaccinale	• Intégrer le financement de la vaccination dans le budget national • •	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Un système de financement basé sur les performances (FBP) existant avec nécessité de l'améliorer	• Pérennisation du système de financement basé sur les performances (FBP)	• Renforcer les mécanismes de financement de la santé existant et en initier d'autres novateurs	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Accès limité aux soins de santé • Insuffisance/mauvaise répartition des ressources en général • Personnel soignant spécialisé insuffisant et inégalement réparti sur le territoire national •	• • Amélioration de la performance du système sanitaire •	• • Renforcer les mécanismes de financement de la santé existant et en initier d'autres novateurs • • • Recruter un personnel spécialisé suffisant •	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Système de référence contre référence déficitaire nécessitant un renforcement de taille	• Renforcement et pérennisation du système de référence contre référence	• Améliorer les capacités du système de référence et contre référence	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé
• Persistance des maladies transmissibles comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA • Tendance à la hausse des maladies chroniques non transmissibles (Diabète, Hypertension, Cancer,	• Renforcement des services de prévention et de la promotion de la santé au niveau national en général et au niveau communautaire en particulier	• Mettre en place des services intégrés à base communautaire de prévention et de prise en charge des maladies			
• Proportion élevée de la population en l'état de malnutrition	• Amélioration de l'état nutritionnel du jeune enfant	• Mettre en œuvre une stratégie multisectorielle et à base communautaire de lutte contre la malnutrition chronique	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé

3.4.3. Accès à la protection sociale

La protection sociale constitue un problème épineux pour les retraités et les affiliés. En plus du niveau de vie qui ne permet pas à la grande partie de la population de souscrire à une assurance maladie ou à une pension de vieillesse, cette dernière ne permet guère aux retraités d'assurer le minimum vital. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une minime partie de salariés a actuellement recours aux pensions complémentaires pour espérer une pension de vieillesse relativement consistante.

Face à cette situation, les participants aux consultations nationales proposent le relèvement des salaires et l'augmentation de la part patronale à la protection sociale. Pour cela, les politiques de l'emploi et de la généralisation de la protection sociale devraient aussi être redéfinies pour un accès à la protection sociale durable à la majorité de la population burundaise.

Secteur de la protection sociale					
Etat des lieux	**Défis**	**Perspectives**	**Timing/Horizon**	**Source de financement**	**Responsable**
• La carte d'assistance médicale(CAM) est faiblement utilisée et nécessite un renforcement	• Développement et pérennisation d'un système d'assurance maladie efficace et accessible à tout le monde	• Généralisation du système d'assurance maladie en général et de la carte d'assistance médicale en particulier	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé, la planification du développement économique, l'emploi
• Pauvreté extrême des ménages qui réduit l'affiliation à la protection sociale	• Amélioration des revenus des ménages	• Promouvoir des activités génératrices de revenus	2015-2025	Gouvernement, PTF	Gouvernement, Ministères ayant en charge l'eau, l'environnement, les Travaux publics et la planification du développement économique
• Pension dérisoire aux affiliés	• Mise en œuvre des composantes et programmes complémentaires de protection sociale	• Amélioration des salaires	2015-2025	Gouvernement, PTF	Gouvernement, Ministères ayant en charge l'emploi
• Protection vieillesse inexistante pour la majorité de la population		• Amélioration de la cote patronale			

3.4.4. Accès à l'eau potable et assainissement

Bien que l'eau potable existe au niveau de tout le pays, on remarque encore l'insuffisance des infrastructures appropriées pour assurer un très bon accès des ménages à une eau de bonne qualité. En ce qui concerne l'hygiène et assainissement, la construction et l'usage des latrines restent problématiques et cela a comme conséquence la survenance régulière des épidémies dues au manque d'hygiène.

Pour ce faire, les participants aux consultations nationales recommandent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement pour toute la population. Cette politique permettrait non seulement la réduction des maladies des mains salles mais aussi la protection de l'environnement.

Secteur de l'eau potable et assainissement					
Etat des lieux	**Défis**	**Perspectives**	**Timing/Horizon**	**Source de financement**	**Responsable**
• Taux faible d'accès à l'eau potable et Persistance des maladies diarrhéique et à potentiel épidémique (ex : Choléra) • Taux d'utilisation des toilette encore faible pour éliminer les maladies liées au manque d'hygiène	• Accroissement de l'accès à l'eau potable dans les communautés • La sensibilisation à la constr uction, utilisation et entretien des latrines •	• Mettre en œuvre la stratégie nationale de promotion de l'accès équitable et durable à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement et les bonnes pratiques d'hygiène	2015-2025	PTF, Gouvernement	Gouvernement et le Ministère ayant en charge la santé, l'eau et l'environnement

3.5 Dynamiques de la population et sécurité alimentaire

Dans un pays essentiellement agricole comme le Burundi, les principaux effets de la croissance démographique sont la diminution et l'appauvrissement des terres cultivables et des pâturages et la disparition progressive du couvert forestier (de 8,2% en 1990 à 6,3% en 2006). C'est aussi le morcellement des terres et la diminution de la taille moyenne des exploitations : 1,04 hectare par ménage en 1973, 0,7 hectare en 1989 et seulement 0,5 hectare en 2009. A son tour, le morcellement des terres a des conséquences très défavorables sur la production agricole et le niveau de vie des populations rurales. En effet, il freine la croissance des productions vivrières accentuée par la dégradation des terres cultivables, et limite la production des cultures commerciales comme le thé et le café. L'autre conséquence fâcheuse qui n'est pas moindre est la multiplication des conflits fonciers avec leur corollaire au sein des familles et des communautés.

D'autres effets négatifs de la croissance démographique sont l'appauvrissement du réseau hydrographique, la pollution des cours d'eau et du lac Tanganyika et la diminution des ressources halieutiques. C'est aussi son impact sur les services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement) et sur la dépense publique dans les secteurs sociaux.

Les défis démographiques n'étaient guère évoqués dans le premier CSLP. Le nouveau CSLP par contre a intégré de façon substantielle les variables démographiques et le lien avec les différents secteurs de développement. Cela permet de mieux planifier les besoins à satisfaire et les actions nécessaires pour atteindre les objectifs prévus dans la « Vision 2025 » et aboutir à un développement réellement durable. Aujourd'hui, le gouvernement, les leaders religieux et une partie importante de la population ont pris conscience de l'importance des questions démographiques. Ces défis démographiques sont évoqués avec force dans plusieurs discours du Président de la République et font partie des priorités de la Vision « Burundi 2025 ».

La bonne gestion des ressources halieutiques contribue au maintien de la qualité alimentaire et sanitaire et à la réduction des dépenses sociales de santé

L'objectif que le gouvernement s'est fixé est de réduire progressivement le taux de croissance démographique de 2,4% à 2% d'ici à l'horizon 2025 « au moyen d'une politique démographique volontariste et agressive » par le biais de la réduction de la fécondité.

Cette prise de conscience nationale des défis démographiques est en soi d'une très grande importance. En effet, plusieurs pays africains hésitent encore à s'engager résolument dans une politique de planification familiale et de réduction de la croissance démographique, qui ne fait pas toujours l'objet d'un consensus national. Le succès de cette nouvelle politique démographique du Burundi pourrait être l'élément le plus important d'une politique de croissance économique, de réduction de la pauvreté, d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de protection de l'environnement, car la structure et les tendances démographiques conditionnent l'ensemble des secteurs du développement national.

Les actions envisagées

Le Burundi a pris conscience des enjeux et de la pertinence de la situation démographique, agricole et alimentaire. Ainsi plusieurs actions et stratégies sont mises en place pour affronter directement les défis identifiés.

Au niveau démographique, le Burundi est conscient que la situation démographique est explosive et que si rien n'est fait à moyen et à long terme, la croissance de la population freinera le développement socioéconomique du pays et rendra impossible l'accomplissement des objectifs de la Vision « Burundi 2025 ». L'objectif général de cette Vision est de maîtriser la croissance démographique pour qu'elle passe de 2,4% (en moyenne au cours des 10 dernières années) à 2% en 2025 (Selon le CSLP II).

La réalisation de cet objectif dépendra de la mise en œuvre « d'une politique volontariste de maîtrise de la démographie par l'élaboration d'une stratégie mobilisatrice, en partenariat avec les acteurs du développement ». Il faudra pour cela mettre en place une structure de coordination qui sera chargée du suivi et de la coordination de toutes les actions visant à maîtriser la croissance démographique par la réduction de la fécondité.

Depuis 2011, le Gouvernement a adopté une déclaration de politique de population dont la mise en œuvre effective peut apporter des solutions aux défis de ce secteur.

A tire illustratif, pour la fécondité, il semble qu'il y ait un « effet de remplacement » lié au désir des couples d'avoir beaucoup d'enfants, parce qu'ils s'attendent à en perdre plusieurs. Diminuer la fécondité n'est donc possible que si les couples sont conscients qu'une baisse significative de la mortalité, notamment de la mortalité infanto-juvénile, augmente les possibilités de survie de leurs enfants. En l'absence des solutions, la forte fécondité accentue la pression démographique sur les terres agricoles, accroît le risque de décès des mères et des nouveaux nés, et augmente la pression de la demande sociale sur l'offre de scolarisation, les services de santé maternelle et infantile et l'emploi.

Les actions visant à réduire la fécondité reposent donc à la fois sur des interventions directes dans le domaine de la fécondité et sur des actions pour la baisse de la mortalité. Dans cette perspective, quatre objectifs spécifiques ont été définis et visent à (i) augmenter l'âge moyen de la mère à la naissance du premier l'enfant de 23,5 en 2011 à 25 en 2015 ; (ii) augmenter le taux de prévalence de la contraception de 19% en 2011 à 28% en 2015 ; (iii) réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 152‰ en 2008 à 125‰ en 2015 ; (iv) réduire le ratio de mortalité maternelle de 499/100 000 naissances vivantes en 2010 à 390/100 000 naissances vivantes en 2015 ; (v) mettre en place des mesures incitatives indirectes encourageant les couples à réduire la taille de leur famille et (v) intensifier la sensibilisation de la population, des leaders d'opinion et des leaders religieux sur la planification familiale.

La limitation des naissances reste à maîtriser pour garantir à tous un accès aux ressources de base et à une vie meilleure

Au niveau de la sécurité alimentaire,, la Stratégie agricole nationale (SAN) préconise l'amélioration de l'offre et de la qualité des denrées alimentaires et la mise en place des mécanismes viables de suivi, de prévention et de gestion des risques et de la vulnérabilité nutritionnels. La finalité est de rétablir les conditions viables de sécurité alimentaire par la couverture des besoins glucidiques, protéiniques, lipidiques, vitaminiques et minéraux d'une population en perpétuelle croissance.

Le programme national de sécurité alimentaire donne des orientations futures en matière de la nutrition. Plusieurs actions sont en perspectives mais dans ce papier, cinq ont été jugé plus concrètes :

- amélioration de l'alimentation des femmes en âge de procréer, en particulier les femmes enceintes, en vue d'une réduction sensible des cas de faibles poids à la naissance ;
- réduction de 50% des cas de malnutrition protéine- énergétiques chez les enfants de moins de cinq ans ;
- amélioration de la surveillance nutritionnelle ;
- prévention des maladies carentielles et infectieuses ;
- amélioration de la qualité et de la sécurité alimentaire en vue d'une meilleure santé et d'un meilleur statut nutritionnel.

Etat des lieux	Défis	Perspectives (solutions, actions)	Horizon	Source de financement	Responsable
3.4. Dynamiques de la population					
Population nombreuse (croissance et densité de la population)	Fécondité encore élevée Mortalité des enfants reste élevée Beaucoup de naissances Mentalité et croyances, société pro-nataliste (Considération de l'enfant comme une richesse) : Barrières La sexualité reste taboue	• intensification de la sensibilisation de la population sur le planning familial (IEC/CCC). • Renforcement de la mise en œuvre des stratégies et de la Politique Nationales en matière de PF • Révision du code de personnes et de la famille tenant compte du recul de l'âge au premier mariage. • Mise en place d'une loi sur la fécondité (trois enfants par ménage) et les mesures d'accompagnements • Sensibilisation de la population pour le changement de mentalité • Mise en place d'autres mesures pouvant infléchir le recul de la fécondité • Accroissement de la population urbaine (urbanisation)	2015-2025	Gouvernement PTF	Gouvernement Ministères ayant en charge la santé, la justice, l'urbanisme, et l'intérieur dans leurs attributions
	• Persistance de la polygamie et du concubinage • Mariages précoces	• Mise en place une loi réprimant toute union hors mariage (spécifique) • Application stricte des codes de personnes et de la famille			
Participation exclusive des femmes dans le PF	• Non implication de l'homme au programme de PF	• Sensibilisation des hommes au PF			
3.4. Agriculture et sécurité alimentaire					
Productions agricole et animale insuffisante	• Déficit de la production agricole et animale • Non intensification agricole	• Augmentation de la productivité agro- pastorale et halieutique • Intensification du système agricole burundais Promotion de l'intégration Agro – sylvo - pastorale • Spécialisation régionale des cultures, • Augmentation du personnel en santé animal • promotion d'une agriculture de marché • initiation des initiatives de conservation, de transformation et de commercialisation des récoltes (chaîne de valeur, filière, coopérative	2015-2025	Gouvernement PTF	Gouvernement Ministères ayant en charge l'Agriculture et l'élevage, l'environnement, les finances, la décentralisation, gestion des catastrophes et la gestion de l'eau dans leurs attributions
Insuffisance notoire du personnel en santé animale	• Faible performance du système actuel de l'encadrement des agriculteurs • Personnel technique en santé animal insuffisant	• Mise en place d'une faculté et des sections en santé animale • Renforcement des capacités du personnel d'encadrement des agri – éleveurs,			
Existence de certaines maladies des plantes	• Persistance de certaines maladies des plantes	• lutte contre les maladies • Encouragement de la recherche sur les variétés productives et résistantes aux maladies			

Etat des lieux	Défis	Perspectives (solutions, actions)	Horizon	Source de financement	Responsable
Aléas climatiques répétitifs	• Non maîtrise des aléas climatiques	• Reboisement des montagnes dénudées • Protection des bassins versants • Sensibilisation de la population sur la Réduction/Gestion des risques de catastrophes naturelles			
Qualité des aliments non contrôlée	• Faible performance et forte centralisation du service de contrôle de qualité des aliments	• Amélioration de la performance et déconcentrer le service			
Taux élevé de la malnutrition chronique	• état de malnutrition transitoire et chronique • mauvaise utilisation des aliments • Prix élevés des denrées alimentaires sur terrain	• Renforcer les mécanismes de résilience des moyens d'existence face à des menaces et crises naturelles • sensibilisation de la population sur l'alimentation équilibrée • Améliorer l'accessibilité aux denrées alimentaires			
Potentielle en eau dense pour l'agriculture	• Non exploitation des eaux • l'insuffisance des innovations techniques et technologiques en rapport avec la maîtrise de l'eau	• Gestion et utilisation rationnelle des ressources en eau • Aménager les marrais • Multiplier les retenues collinaires			
Faible accès des agriculteurs aux intrants agricoles de qualité	• Le non disponibilité des intrants agricoles en quantité et qualité suffisante	• Disponibilisation et sécurisation des intrants de production agro – pastorale			
Sols dégradés et non fertiles	• Faible ou manque de fertilité des sols cultivables	• Protéger les sols, Restaurer et conserver leur fertilité • Intégrer l'élevage et l'agroforesterie dans les systèmes agricoles			
Pauvreté des agriculteurs beaucoup de conflits fonciers	• Faible implication des hommes dans les activités champêtres • Faible revenu des ménages • Exiguïté des terres cultivables	• participation des hommes dans les activités de production agricole • promotion des activités non agricoles • promotion de la villagisation • promotion d'une agriculture de marché • sensibilisation de la population à l'égalité des genres et approches d'auto développement • renforcer les groupes de solidarités et l'accès au microcrédit			

IV. RECOMMANDATIONS ET AXES PRIORITAIRES

Au terme des consultations nationales et de la rédaction du présent rapport, il importe de mettre en exergue les principales recommandations et axes prioritaires qui traduisent les aspirations des burundais face aux défis de développement durable. Certains participants ayant déjà eu l'opportunité de participer aux débats sur la « Vision Burundi 2025 » et le « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » ont fait preuve non seulement de beaucoup de citoyenneté dans l'expression de leurs idées mais également d'un niveau de lucidité assez élevé dans l'établissement des priorités de développement pour le Burundi. Aussi, sur base de l'analyse des problèmes que le pays vit actuellement, diverses recommandations ont été formulées.

(i). La première recommandation concerne la question de « bonne gouvernance et d'État de droit » au Burundi.

Des rapports tant nationaux qu'internationaux font état d'un besoin urgent de fournir plus d'efforts dans la bonne gouvernance et la mise en place de mécanismes de nature à garantir l'État de droit au Burundi. Sur base de ce constat, les participants aux consultations ont proposé de conjuguer les efforts nationaux et internationaux en vue d'aider les burundais à mieux avancer sur les voies de :

a. la démocratie et des droits de l'homme ;
b. le leadership et l'appropriation nationale ;
c. l'administration publique performante et la décentralisation ;
d. ula justice indépendante et accessible pour tous ;
e. la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des finances publiques.

(ii). La seconde préoccupation des burundais est relative à « la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et le chômage » qui ont été aggravés par la période de guerre civile et ses conséquences, dont le déplacement des populations et diverses destructions tant humaines que matérielles. Face à cette problématique, les solutions suggérées par les participants portent sur :

a. la réinstallation des populations ;
b. le développement de l'agriculture vivrière et la modernisation de la transformation agricole ;
c. la gestion durable des ressources en eau ;
d. la préservation de l'environnement et des écosystèmes ;
e. la création d'emplois et l'accès au revenu pour toute la population ;
f. la promotion du secteur privé ;
g. la diversification de l'économie et développement de nouvelles chaînes de valeurs.

(iii). Le développement durable, au Burundi comme dans d'autres pays, n'aurait de sens s'il ne mettait pas au centre de sa vision « le développement humain ». C'est le capital humain qui doit être la base et la finalité de tous les programmes de développement. Les ateliers de consultations nationales au Burundi ont souligné la constance de ce paramètre et les conclusions des échanges ont insisté sur :

a. la maîtrise de l'équation Population/Développement qui implique une meilleure planification familiale et un meilleur contrôle de la santé de la reproduction, etc.) ;
b. l'éducation à tous les niveaux et tout particulièrement la formation dite technique ;
c. la santé et la protection sociale ;
d. la mise en œuvre de la politique nationale genre ;
e. la promotion d'habitat décent et l'assainissement.

(iv). Le Burundi souffre également d'un déficit prononcé en matière d'infrastructures, en particulier en ressources énergétiques qui devraient propulser l'activité de production. A ce niveau, les participants ont insisté sur :

a. l'investissement, dans le cadre de la coopération régionale et avec le soutien des PTF, en ressources énergétiques propres accessible pour toute la population ;
b. l'amélioration du transport routier, lacustre et ferroviaire pour promouvoir l'intégration régionale et mitiger la barrière de l'enclavement ;

(v). Les bénéfices de l'intégration régionale et de la mondialisation n'ont pas été remis en cause lors des ateliers de consultations nationales au Burundi sur l'agenda de développement post 2015. Au contraire, les participants à ces ateliers ont estimé que bon nombre de problèmes ne sauraient trouver de solutions durables que dans un cadre de partenariat international ouvert. Aussi, les recommandations en matière de coopération mondiale mettent-elles en avant :

a. le renforcement des capacités des burundais en matière de négociations internationales ;
b. le renforcement de la coopération sous régionale ;
c. la recherche de partenariats gagnant-gagnant ;
d. la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Le Burundi étant classé parmi les pays les plus pauvres du globe, les défis à surmonter restent énormes et les solutions aux divers problèmes requièrent un engagement interne plus déterminé et une coopération internationale accrue et soutenue.

Crédits photos : © PNUD/Aaron.Nsavyimana et ©PNUD/Aude.Rossignol

V. BIBLIOGRAPHIE

CNUCED (2007), Le Développement économique en Afrique, retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste, Nations Unies, New York & Genève, 138p.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE CONSEIL (EEC CANADA), Burundi: une évaluation du climat des investissements, Banque mondiale, région Afrique Département secteur privé Et finances, Programme régional sur le développement des entreprises, Washington DC.

KHAN, M. (2007), Governance, Economic Growth and Development since the 1960s, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, Working Paper, No54.

Louise Lahaye et DjibiThiam (2012), Rapport d'évaluation technique du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 2012-2020 en vue de son endossement au partenariat mondial pour l'éducation par les partenaires techniques et financiers, Bujumbura, 47p.

LUCAS, R.E. (1988), « On the Mechanics of Economic Development », Journal of Monetary Economics, Vol.22, No1, p.3-42, 39p.

MEISEL, N., OULD, M. (2008), La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie pour le développement ? Agence française de développement, Département de la recherche, Document de travail, 58.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (2011), Plan national d'investissement agricole 2012-2017, Bujumbura.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (2011), Plan national d'investissement agricole 2012-2017, Bujumbura.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2009): Deuxième Communication nationale sur les changements climatiques. Bujumbura, 147p.

Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (2013) - Stratégie nationale et Plan d'action sur la biodiversité. Bujumbura, 100p.

Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2011), Manuel des procédures pour la mise en œuvre du financement basé sur la performance au Burundi, version révisée, Bujumbura, 453p.

Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2011), Plan stratégique de communication pour la vaccination, Bujumbura, p.47p.

Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida (2012), Orientations stratégiques sur la santé communautaire au Burundi, Bujumbura, 34p.

Ministère des finances et de la planification du développement économique (2012), Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au Burundi, Bujumbura, 122p.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (2011), Stratégie nationale de développement durable du tourisme, Bujumbura.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (2012), Étude diagnostique sur l'intégration du commerce du Burundi(Edic). Mise à jour, Bujumbura.

Ministère du plan et du développement communal (2011), Vision Burundi 2025, Bujumbura.

Ministères de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (2008). Etude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques : secteur de l'énergie (PANA Energie). Bujumbura, 81p.

Ministères de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (2012) : Stratégie nationale de l'eau (SNE) au, 2011-2020, Bujumbura, 84p.

NDIKUMANA, L., NKURUNZIZA, J.D., NYAMOYA, P. (2012), The financial sector in Burundi, Working Paper 18289, NBER Working Paper Series, National Bureau of Economic Research, Massachusetts.

REPUBLIQUE DU BURUNDI, Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté CSLP II, Bujumbura

République du Burundi, Deuxième vice-présidence (2012), Note de synthèse sur le secteur de l'éducation, Bujumbura, 12p.

République du Burundi, Recensement général de population et de l'habitat de 2008, Rapport thématique sur les « caractéristiques des ménages et des habitations », Bujumbura, 2011

RODRIK, D. (1997), where did all the growth go? External shocks, social conflict and growth collapses, http://ksghome.harvard.edu/~drodrik/conftext.pdf

World Bank (2005), Pro-Poor Growth in the 1990s: Lessons and Insights for 14 Countries, Washington D.C.

WORLD BANK (2012), World Development Indicators, World Development Report 2011, Washington DC.

VI. ANNEXE

Provinces	Élus locaux	Administration provinciale	Services déconcentrés	Société civile	confessions religieuses	Privé/ syndicat	Total/ Province
POLE DE REGROUPEMENT DE MAKAMBA, atelier du 13-14 Mai 2013							
MAKAMBA	2 (H/F)	2 (H/F)	(3)Développement communal, CNTB et antenne du plan	Association des handicapés (1)	Catholique (1)	ABP (1)	10
BURURI	2(H/F)	2(H/F)	(3) Justice, sécurité et antenne du plan	Association des femmes	Pentecôtiste (1)	Syndicaliste (1)	10
RUTANA	2(H/F)	2 (H/F)	(3)Agriculture, antenne du plan et environnement	OSC Jeunes	Catholique	Sucrerie/ SOSUMO	10
MWARO	2(H/F)	2(H/F)	(3)Éducation, antenne du plan et santé	APRODH	Catholique (1)	Théiculteurs	10
						-1	
Sous-Total 1=	**8**	**8**	**12**	**4**	**4**	**4**	**40**

POLE DE REGROUPEMENT DE GITEGA, atelier du 16-17 mai 2013							
GITEGA	2(H/F)	2(H/F)	3 Urbanisme, environnement et antenne du plan	APRODH	Pentecôtiste	ABP	10
RUYIGI	2(H/F)	2(H/F)	(3)Sécurité, agriculture et antenne plan	OLUCOME	Catholique	Syndicat Éducation	10
CANKUZO	2(H/F)	2(H/F)	(3)Antenne du plan, éducation	ITEKA	Catholique	Syndicat	10
						Santé	10
KARUZI	2(H/F)	2(H/F)	(3)CDF Agriculture et développement	CAFOB	Protestant	Protestant	10
			Communal				
BUJ-Rural	2(H/F)	2(H/F)	(3)CNTB, justice et antenne et santé	OAG	Protestant		
Bubanza	2(H/F)	2(H/F)	(3) Santé, éducation et développement communal	DUSHIREHAMWE	Catholique		10
Sous-Total 2=	**12**	**12**	**18**	**6**		**6**	**60**

Provinces	Élus locaux	Administration provinciale	Services déconcentrés	Société civile	confessions religieuses	Privé/ syndicat	Total/ Province
POLE DE REGROUPEMENT DE NGOZI, atelier du 20-21 Mai 2013							
Ngozi	2(H/F)	2(H/F)	(3) Urbanisme, sécurité et développement communal	OLUCOME	Catholique	ABP	10
Cibitoke	2(H/F)	2(H/F)	(3) Agriculture, éducation et santé	Association des handicapés	Adventiste	Syndicat Santé	10
Kayanza	2(H/F)	2(H/F)	Développement communal, commerce et antenne du plan	Ligue ITEKA	Catholique	Caféiculteurs	10
Kirundo	2(H/F)	2(H/F)	Environnement, éducation et justice	FORSC	1 représentant	Caféiculteurs	10
Muramvya	2(H/F)	2(H/F)	Agriculture, antenne du Plan	CAFOB	1 représentant	Syndicat Éducation	10
Muyinga	2(H/F)	2(H/F)	Santé, CDF, justice et environnement	Association des jeunes	Musulman		10
Sous-Total 3=	**12**	**12**	**18**	**6**	**6**	**6**	**60**

(Endnotes)

i Ces estimations n'ont pas encore pris en compte les résultats de l'EDS 2010 et seront ajustés dans les prochaines estimations

Système des Nations Unies au Burundi
Compound du BNUB
Chaussée d'Uvira
Boîte Postale 1490, Bujumbura, Burundi
Sites web : www.bi.one.un.orgwww.bi.undp.org

Ministère des Finances et de la
Planification du Développement Economique
Avenue de l'Indépendance N°1
Boîte Postale 224,
Bujumbura, Burundi